



BRUITPARIF

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
2025**

SOMMAIRE

VIE DE L'ASSOCIATION	1
LES INSTANCES DE GOUVERNANCE	1
ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ASSOCIATIF	1
LES MEMBRES	2
PARTENARIATS	2
RESSOURCES HUMAINES	4
FILIALE VIGINOIZ	5
AXE 1. OBSERVER	6
INNOVER EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIES DE MESURE	6
PROTOTYPE DE RADAR SONOR HYDRE	6
RENFORCER LA MESURE DE L'ENVIRONNEMENT SONORE	7
ÉVOLUTION DU RÉSEAU PERMANENT DE MESURE DU BRUIT	7
BRUIT ROUTIER	8
ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE MESURE PERMANENT DU BRUIT ROUTIER	8
CAMPAGNES DE MESURE DU BRUIT ROUTIER	8
OBSERVATOIRE DU BRUIT ROUTIER DU BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE	9
ÉVALUATION DE L'IMPACT ACOUSTIQUE DE L'ABAISSEMENT DES VITESSES LIMITES DE CIRCULATION SUR LES AUTOROUTES A4 ET A86	10
SUIVI DES BÉNÉFICES ACOUSTIQUES APPORTÉS PAR LES REVÊTEMENTS DE CHAUSSEE ANTI-BRUIT	11
ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA MISE EN PLACE D'UN RADAR SONORE PÉDAGOGIQUE	11
OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT SONORE DES « ALLÉES DE NEUILLY »	12
BRUIT DU TRAFIC AÉRIEN	12
ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE MESURE DU BRUIT AÉRIEN	12
CONTRIBUTION AUX INSTANCES DE LUTTE CONTRE LE BRUIT AÉRIEN	13
MISE À JOUR DU GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DE MESURE DU BRUIT AÉRIEN	13
GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL NATIONAL DU BRUIT SUR LES INDICATEURS DE BRUIT AÉRIEN	13
PRESTATIONS DE SERVICES	14
BRUIT DU TRAFIC FERROVIAIRE	14
ÉVOLUTION DU RÉSEAU PERMANENT DU BRUIT FERROVIAIRE	14
CAMPAGNES DE MESURE DU BRUIT FERROVIAIRE	14
ENRICHISSEMENT DE LA PLATEFORME DE CONSULTATION DES DONNÉES	14
OBSERVATOIRE DU BRUIT DU GRAND PROJET FERROVIAIRE SEINE-NORMANDIE	14
CONTRIBUTION AU BILAN DE L'EXPÉRIMENTATION DES INDICATEURS DE PICS DE BRUIT FERROVIAIRES	15
BRUIT DES CHANTIERS ET DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES	15
SURVEILLANCE ACOUSTIQUE DE CHANTIERS DU GRAND PARIS EXPRESS	15
OBSERVATOIRE DU BRUIT LIÉ AU CHANTIER DU FUTUR PORT PSMO	16
SURVEILLANCE ACOUSTIQUE DE SITES DU SYCTOM	16
AUTRE SUIVI ACOUSTIQUE DE CHANTIER	16
BRUIT DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	16
SUIVI SONORE AU SEIN DES QUARTIERS ANIMÉS DE LA CAPITALE	16

AXE 2. COMPRENDRE	18
ÉTUDIER LES IMPACTS DU BRUIT SUR LA SANTÉ HUMAINE	18
FINALISATION DE L'ÉTUDE GENIFER	18
FINALISATION DE L'ÉTUDE SOMNIBRUIT	18
VERS UNE ÉTUDE INDIVIDUELLE « BRUIT ET SOMMEIL » EN ÎLE-DE-FRANCE	19
DÉMARRAGE DU PROJET COGEN'AIR	19
PROJET BROUHAHA	20
DÉMARRAGE DU PROJET AMELIA	21
NOUVELLE SOUMISSION DU PROJET NOCTAMBRUIT	21
SÉLECTION DU PROJET MS-EXPO	21
FOURNITURE DE DONNÉES POUR L'EQIS AIR-BRUIT DU BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE	21
CONTRIBUER À LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE	22
PARTICIPATION AU COMITÉ D'APPUI THÉMATIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE	22
PARTICIPATION À DES COLLOQUES ET CONGRÈS SCIENTIFIQUES	22
FORMATIONS DISPENSÉES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	23
AXE 3. ACCOMPAGNER	24
PARTICIPER À LA BONNE MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE	24
ACCOMPAGNEMENT DES AUTORITÉS COMPÉTENTES AU TITRE DES AGGLOMÉRATIONS	24
ACCOMPAGNEMENT DES AUTORITÉS COMPÉTENTES AU TITRE DES GRANDES INFRASTRUCTURES	25
ÉLABORATION DES CARTES STRATÉGIQUES DE BRUIT D'ÉCHÉANCE 5	26
COORDINATION RÉGIONALE	26
PRESTATIONS DE SERVICES	26
CARTOGRAPHIER LA COEXPOSITION AIR-BRUIT	27
CONTRIBUER À LA PRISE EN COMPTE DU BRUIT DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES	27
À L'INTERNATIONAL	27
ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES NATIONALES	28
ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES RÉGIONALES	29
ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES LOCALES	30
WEBINAIRES	31
PUBLICATIONS DU FRANCILOPHONE	31
TOUT'OUÏE, UN BULLETIN BIMESTRIEL	31
AXE 4. SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC	32
FAIRE ÉVOLUER LES OUTILS D'INFORMATION GRAND PUBLIC DE BRUITPARIF	32
NOUVELLE FONCTIONNALITÉ SUR LE SITE INTERNET DE BRUITPARIF	32
UNE BIBLIOTHÈQUE D'IMAGES QUI FAIT PEAU NEUVE	32
COMMUNICATION GRAND PUBLIC VIA LES MÉDIAS	32
PARTICIPATIONS À DES RÉUNIONS PUBLIQUES	33
RENFORCER L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT SONORE CHEZ LES JEUNES	33
CAMPAGNE DOSE LE SON... PROTÈGE TON AUDITION !	33
FORMATION DU RÉSEAU GRAINE ÎLE-DE-FRANCE	34
AUTRES ACTIONS DE SENSIBILISATION	34
RÉPONSES AUX DEMANDES D'INFORMATION	34

VIE DE L'ASSOCIATION

Les faits marquants de l'année 2025

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

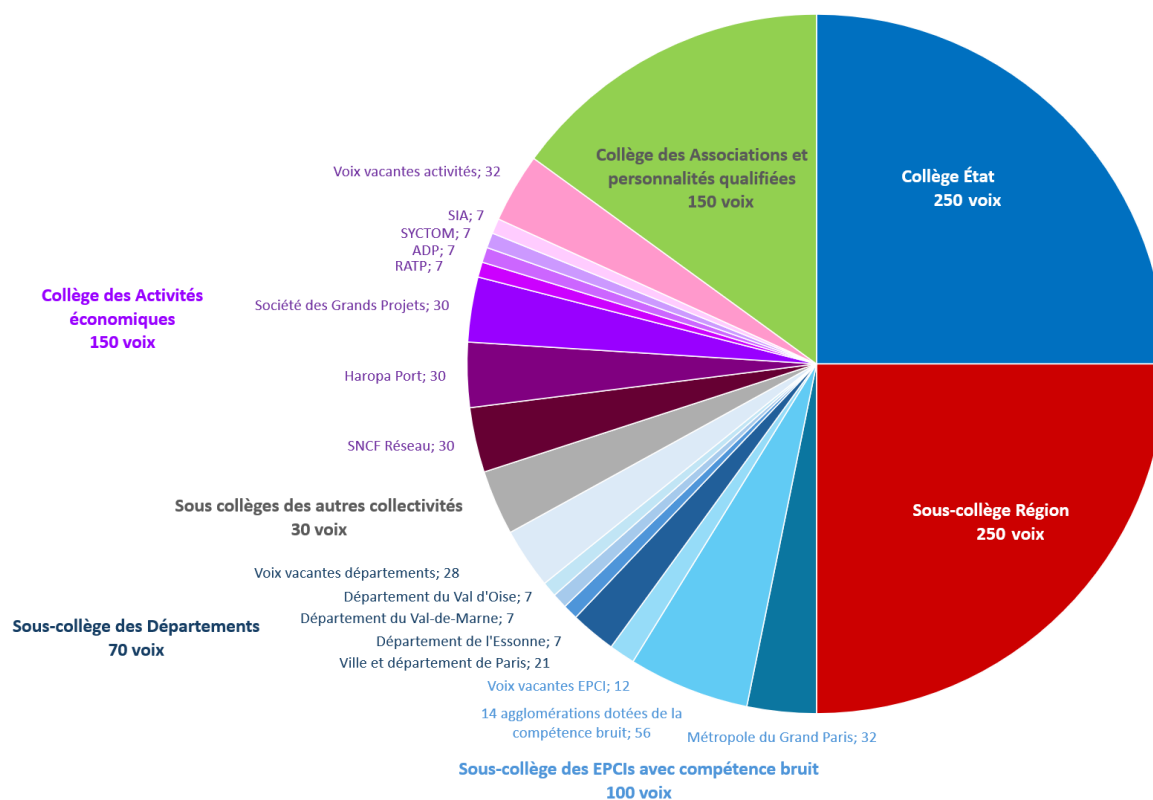
L'année 2025 a été rythmée par différentes réunions statutaires :

- 28 janvier 2025 : Réunion du Bureau de l'association
- 14 février 2025 : Assemblée générale
- 13 mai 2025 : Conseil d'administration
- 10 juin 2025 : Assemblée générale
- 4 décembre 2025 : Conseil d'administration

ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ASSOCIATIF

Lors de l'assemblée générale du 10 juin 2025, une évolution du mode de répartition des voix délibératives au sein de la gouvernance de Bruitparif a été décidée. Les modifications apportées ont concerné uniquement les membres des sous-collèges des collectivités territoriales hors Région Île-de-France ainsi que les membres du collège des activités économiques qui se voient désormais attribuer un nombre de voix fixes, contrairement aux collèges de l'État et des associations au sein desquels les voix délibératives se trouvent toujours réparties au prorata des membres présents ou représentés. L'objectif de cette modification était de mieux tenir compte de la montée en puissance au sein de l'association de certains acteurs comme la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, SNCF Réseau, Haropa Port ou encore la Société des Grands Projets, ainsi que des compétences des différents acteurs en matière de lutte contre le bruit. Les grands équilibres existants entre collèges ont par ailleurs été maintenus.

Cette nouvelle répartition des voix délibératives des membres pour les votes en assemblée générale (voir graphique ci-dessous) a été entérinée à l'article 2 du règlement intérieur associatif.



Répartition des voix délibératives à l'Assemblée générale

LES MEMBRES

En cours d'année, l'association a accueilli 5 nouveaux membres au sein du second collège (collectivités territoriales) :

- La ville de Nogent-Sur-Marne (94)
- La ville de Rungis (94)
- La ville de Sucy-en-Brie (94)
- La ville de Villeneuve-Saint-Georges (94)
- L'EPT Est Ensemble (93)

Les communes de Châteaufort (78) et de Vitry-sur-Seine (94) ainsi que l'ACRENA n'ont quant à elles pas renouvelé leur adhésion à Bruitparif en 2025.

Fin 2025, l'association Bruitparif comptait ainsi 109 membres (voir tableau page suivante).

PARTENARIATS

L'ARS Île-de-France a renforcé en 2025 son engagement dans la prévention des risques associés au bruit en Île-de-France, à travers la signature de deux conventions pluriannuelles (2025-2028) avec Bruitparif. La première est destinée à soutenir les actions du 4^{ème} plan régional santé environnement (PRSE4) traitant de la thématique du bruit, et la seconde apporte un soutien au programme d'action d'intérêt général de Bruitparif. Ces nouvelles conventions s'accompagnent d'une augmentation significative du soutien financier apporté par l'Agence à Bruitparif (passage de 40 k€ les années précédentes à 125 k€ par an sur la période 2025-2028).

Partenaires depuis 2018, Bruitparif et l'ACNUSA ont renouvelé et intensifié leur collaboration pour cinq nouvelles années, à travers la signature d'une convention cadre trisannuelle le 12 août 2025. À travers cette nouvelle convention, Bruitparif et l'ACNUSA ont prévu un partenariat technique renforcé afin d'améliorer la caractérisation des nuisances sonores aéroportuaires, de faciliter la mise en œuvre d'actions concrètes réduisant l'exposition au bruit des populations et d'accroître la pédagogie autour des enjeux liés au bruit autour des aéroports.

Une convention tripartite a été signée en octobre 2025 entre la Région Île-de-France, la Fondation pour l'audition (FPA) et Bruitparif pour la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation aux risques auditifs à destination des lycéens et des jeunes Franciliens, portant sur les années 2025 et 2026.

VIE DE L'ASSOCIATION

<p>Collège État : 5 membres</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Préfecture de Région ○ Préfecture de Police ○ DRIEAT ○ DGAC ○ ARS 	<p>Collège des activités économiques : 7 membres</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ ADP ○ HAROPA Port ○ RATP ○ SGP ○ SIA ○ SNCF Réseau ○ SYCTOM
<p>Collège des collectivités territoriales : 65 membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 représentants du Conseil régional : Olivier Blond Sophie Deschiens Robin Reda Jean-Luc Dumesnil - 1 représentant du CESER ○ 4 Départements (75, 91, 94, 95) ○ La Métropole du Grand Paris ○ 3 EPT (T8 Est Ensemble, T10 Paris Est Marne et Bois, T12 Grand Orly Seine Bièvre) ○ 16 EPCI (la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, les communautés d'agglomération de Cergy-Pontoise, Paris Saclay, Plaine Vallée, Val Parisis, Cœur d'Essonne Agglomération, Saint-Quentin-en-Yvelines, Paris Vallée de la Marne, Grand Paris Sud, Val d'Yerres Val de Seine, Saint-Germain Boucles de Seine, Versailles Grand Parc, Roissy Pays de France, Melun Val de Seine, Marne et Gondoire, la communauté de communes de Haute Vallée de Chevreuse) ○ 1 parc naturel régional (Vexin français) ○ 35 communes (Asnières-sur-Seine, Aubervilliers, Bonneuil-en-France, Brie-Comte-Robert Champlan, Chatou, Chaville, Conflans-Sainte-Honorine, Croissy-sur Seine, Gonesse, Ivry-sur-Seine, Le Raincy, Lésigny, Levallois, L'Haÿ-les-Roses, Limeil-Brévannes, Limours-en-Hurepoix, Malakoff, Neuilly-sur-Seine, Nogent-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Palaiseau, Rueil-Malmaison, Rungis, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Denis, Saint-Lambert-des-Bois, Sucy-en-Brie, Les Ulis, Varennes-Jarcy, Villejust, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Villiers-Adam, Wissous) 	<p>Collège des associations, organismes professionnels et personnalités qualifiées : 30 membres</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Associations régionales de protection de l'environnement : FNE Île-de-France ○ Associations régionales de consommateurs : UFC Que Choisir Île-de-France, CGL ○ Associations de lutte contre les nuisances aériennes : ADVOCNAR, AREC, CIRENA, DRAPO, OYE 349, ACNAB, ARALE, DIRAP ○ Autres associations locales : Réseau Vivre Paris, Pour une ville souhaitable, la Saint-Lambert, Montgeron environnement, Résidents Portes d'Asnières, SDIP, Union des locataires du 164 ○ Organismes traitant de l'audition et de l'acoustique : SNORL, ORL 75, ANA, France Acouphènes, CIDB, CINOV-GIAC ○ Acteurs de l'habitat : CAUE94 ○ Associations traitant de thématiques environnementales : Planète Sciences, Ecophylle, Sciencis <p>Personnalités qualifiées : le représentant de l'ORS IdF, le Président de la Semaine du Son</p>
	<p>Membres d'honneur : 2 membres</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Michel Vampouille ○ Le Président de l'ACNUSA

Les 109 membres de Bruitparif au 31/12/2025

VIE DE L'ASSOCIATION

RESSOURCES HUMAINES

L'effectif salarié de Bruitparif s'est établi à 17,62 équivalents temps-plein (ETP) en 2025 (contre 16,75 en 2024), répartis en 16,92 ETP sous contrat à durée indéterminée et 0,7 ETP en contrat à durée déterminée. **Au 31 décembre 2025, l'effectif était de 19 salariés** (17 salariés en CDI et 2 en CDD) - Voir organigramme de Bruitparif en page suivante.

L'année 2025 a connu de nombreux mouvements de personnel avec 8 nouvelles recrues (6 recrutements en CDI et 2 recrutements en CDD) et 5 départs de collaborateurs (voir ci-dessous).

	Arrivées	Départs
Janvier à mars 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Valérie Pernelet-Joly (CDI) en tant qu'adjointe à la Directrice, responsable du pôle Partenariats, Action territoriale et Communication • Hugo Scagnetti (CDI) en tant que chef de projet en acoustique environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> • Cécile Revol (CDI), chargée d'études tranquillité publique
Août à octobre 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Maxime Chauvineau (CDD 5 mois) en tant que chargé de recherche bruit-santé • Bianca Abrahams (CDI) en tant que chargée d'études en acoustique environnementale • Clément Lecarpentier (CDI) en tant que chef de projet en acoustique environnementale • Margaux Métivier (CDD 4 mois) en tant que chargée d'études bruit-santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Carlos Ribeiro, (CDI) chef de projet bruit des transports • Martin Nivon (CDI), ingénieur en informatique • Anne Giralt (CDI), spécialiste en <i>datascience</i>
Décembre 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Guillaume de Saint Angel (CDI) en tant que géomaticien • Julien Eliasu (CDI) en tant que chargé de mission Sensibilisation et Accompagnement territorial 	<ul style="list-style-type: none"> • Dominique Leclerc (CDI), chargée de mission Accompagnement territorial

Arrivées et départs de collaborateurs en cours d'année 2025

Bruitparif a accueilli trois stagiaires en fin d'étude sur la période allant de février à août 2025 :

- Margaux Métivier, étudiante en Master 2 Santé Publique et Risques liés à l'Environnement général. Margaux a participé au déploiement de l'étude Cogen'air et a travaillé sur l'évaluation de l'impact du bruit sur le sommeil.
- Bianca Abrahams, étudiante en 3ème année de Licence Pro en Acoustique et Environnement sonore. Bianca a travaillé sur l'exploitation des données du réseau de mesure, a participé à la mise en œuvre de l'étude Cogen'air ainsi qu'au déploiement de l'étude Brouhaha.
- Clément Lecarpentier, étudiant en 5ème année à l'UTC, spécialisé en Acoustique et Vibration. Clément a participé au déploiement de l'étude Cogen'air. Il a travaillé par ailleurs sur la modélisation du bruit du trafic aérien au moyen du logiciel IMPACT d'Eurocontrol.

Ces trois stagiaires ont ensuite été recrutés par Bruitparif (voir ci-dessus).

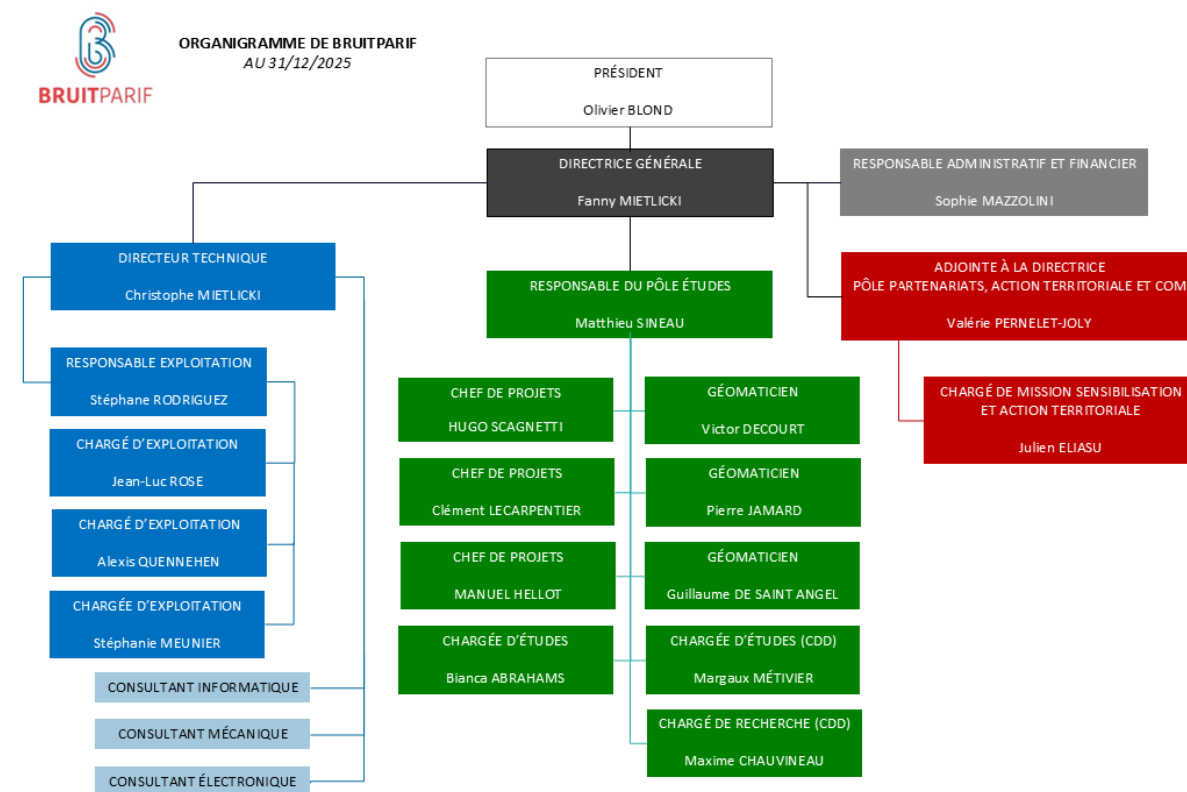
Bruitparif a également financé le stage de Veroska Ambigabady, étudiante en statistiques, qui a travaillé entre février et juillet 2025 sur le traitement des données collectées dans le cadre du projet Genifer, sous la supervision de l'équipe Umrestte de l'Université Gustave Eiffel (voir page 18).

Enfin, Bruitparif a accueilli six stagiaires de seconde du 16 au 27 juin 2025, issus de 3 lycées différents : le lycée Saint Charles d'Athis-Mons (91), le lycée Edouard Branly de Nogent-sur-Marne (94) et le lycée Agora de Puteaux (92), ce qui leur aura permis de découvrir le monde professionnel et de s'impliquer dans la campagne "Dose le son... Protège ton audition" (voir p. 33).

VIE DE L'ASSOCIATION

L'organisation de Bruitparif a évolué avec la création, en début d'année 2025, d'un pôle Partenariats, Action territoriale et Communication, dont la responsabilité a été confiée à Valérie Pernelet-Joly. La coordination du pôle Etudes a quant à elle été reprise par Matthieu Sineau, à la suite du départ fin octobre 2024, de Sophie Legrand qui exerçait cette fonction précédemment.

Compte tenu de la charge de travail et de la diversité des compétences nécessaires pour réaliser les missions de l'observatoire, l'équipe a également été renforcée en 2025 par trois consultants extérieurs qui ont apporté leur contribution à la maintenance et à l'évolution du site internet et des plateformes de consultation des données, à la conception électronique et au design mécanique des matériels.



FILIALE VIGINOIZ

La filiale Viginoiz, de type société par actions simplifiées, détenue à 100 % par Bruitparif, a pour objet de commercialiser des solutions de mesure et d'aide à la gestion du bruit dans l'environnement, qui s'appuient notamment sur la technologie mise au point par Bruitparif avec le capteur méduse qui permet de « voir le bruit », pour laquelle une licence d'exploitation a été accordée.

Viginoiz a généré un chiffre d'affaires de 259 k€ en 2025, en recul de 20% par rapport à l'année précédente (323 k€). Ses principales ventes et prestations de services ont concerné la fourniture de capteurs méduse à Bruitparif (représentant 53% de son chiffre d'affaires), la fourniture de capteurs méduse à la société UBY aux fins de surveillance environnementale de chantiers en France et à l'international (représentant 28% de son chiffre d'affaires), la fourniture de radars sonores pédagogiques à 6 collectivités (13% du chiffre d'affaires) et la gestion de capteurs méduses pour 4 collectivités (6% du chiffre d'affaires).

Viginoiz a par ailleurs été sélectionnée en 2025 par la Métropole du Grand Paris ainsi que par la Métropole de Toulouse pour la fourniture de radars sonores pédagogiques, à la suite d'appels d'offres lancés par les deux collectivités. Viginoiz livrera et installera donc une quinzaine de radars sonores pédagogiques en 2026 dans le cadre de ces deux marchés.

AXE 1. OBSERVER

Caractériser l'environnement sonore des Franciliens grâce à un dispositif de mesure performant

L'observation de l'environnement sonore en Île-de-France constitue le cœur de mission de Bruitparif. Voici un aperçu des actions menées en 2025 par Bruitparif dans ce cadre.

INNOVER EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIES DE MESURE

PROTOTYPE DE RADAR SONORE HYDRE

Bruitparif a participé avec succès entre 2022 et 2024 à la première phase de l'expérimentation nationale visant à déployer à terme des radars sonores à visée de contrôle-sanction sur le territoire français. Un premier prototype « Hydre », parfaitement fonctionnel doté de 8 microphones, deux caméras à lecture de plaque et une caméra grand angle, a été produit en 2022 et a été déployé pour des essais « à blanc » (c'est-à-dire sans verbalisation) entre 2022 et 2024 sur trois sites en Île-de-France (Paris 20, Villeneuve-le-Roi, Vallée de Chevreuse). La contrainte d'avoir un appareil résistant aux conditions extérieures et au vandalisme était déjà fortement intégrée à sa conception. Ce prototype a été primé en 2024 lors du concours des Décibels d'or.

Entre 2023 et 2024, Bruitparif a participé avec le même prototype à d'autres expérimentations en Suisse, en Allemagne, en Belgique, en Espagne avec succès, démontrant que l'intérêt pour ce type de technologie dépasse de loin le cadre national.

En parallèle au cours des années 2024 et 2025, Bruitparif a beaucoup travaillé au développement d'une nouvelle version d'Hydre destinée à être soumise à l'homologation en métrologie légale. Cette nouvelle version intègre désormais une métrologie acoustique de classe 1. Les performances de détection ont été optimisées. Le module de prise d'images comprenant les caméras LAPI a quant à lui été totalement reconfiguré de manière à augmenter également les capacités de lecture des plaques d'immatriculation, notamment la nuit. Enfin, à la suite de pré-tests acoustiques réalisés au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE), le design mécanique a été totalement repensé et optimisé pour répondre au mieux au cadre d'homologation des sonomètres, tout en permettant une meilleure intégration urbaine par rapport à la première version d'Hydre, avec toujours une attention toute particulière portée à la limitation des risques de vandalisme.

Les essais d'homologation ont démarré officiellement en avril 2025 avec la livraison du module acoustique au LNE pour pouvoir démarrer les tests acoustiques, notamment la vérification de la réponse en intensité et en fréquence des microphones et de leur sensibilité directionnelle. Les tests environnementaux (tenue aux conditions de température et d'humidité) et de conformité électromagnétique devraient être menés en 2026, ainsi que les essais sur piste : ils viseront à vérifier que l'appareil ne signale pas à tort comme sanctionnables des véhicules qui, en fait, ne le seraient pas. L'homologation nécessitera également un passage en commission technique spécialisée.

Enfin il faudra que le cadre légal soit adapté pour permettre de déployer les radars sonores aux fins de verbalisation.

Les échanges avec les parties prenantes de l'expérimentation de radars sonores se sont poursuivis tout au long de l'année 2025. Il s'est ainsi tenu :

- 8 réunions du comité de pilotage avec la participation de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR - ministère de la Transition écologique), la Direction de la sécurité routière (DSR - Ministère de l'intérieur), la Direction générale des entreprises (DGE - Ministère des finances), l'ANTAI, le laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) et les fabricants (Bruitparif et MicrodB) ;
- 8 réunions du comité opérationnel avec les sept collectivités participant au projet d'expérimentation, la DGPR et les fabricants.

RENFORCER LA MESURE DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

ÉVOLUTION DU RÉSEAU PERMANENT DE MESURE DU BRUIT

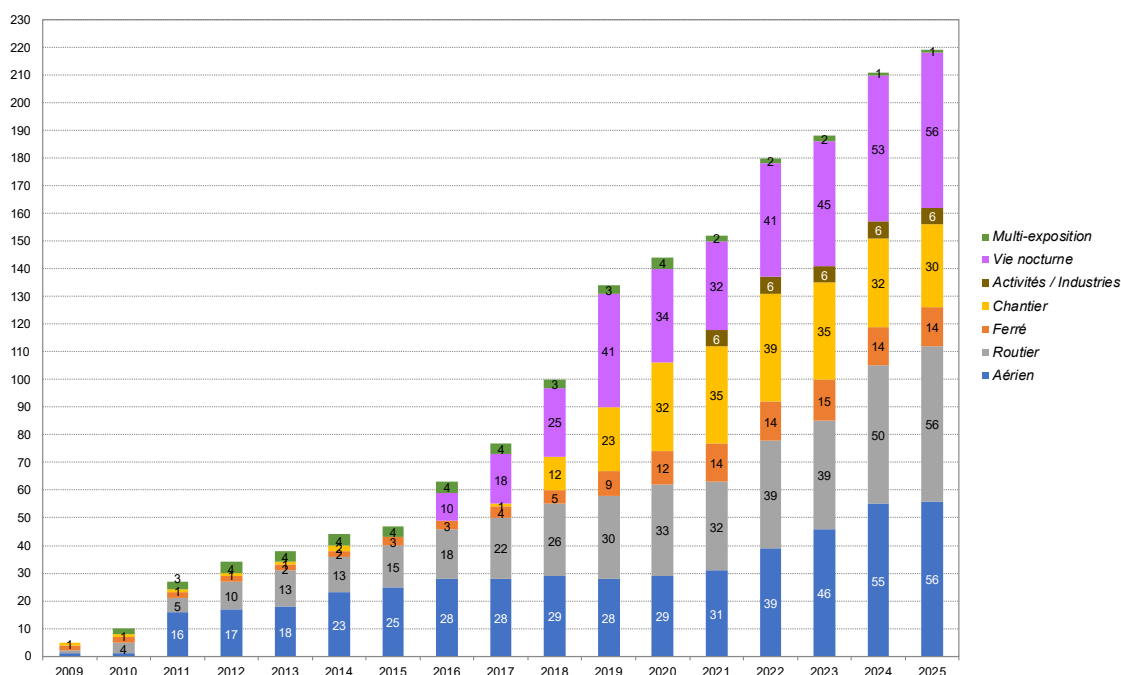
Durant l'année 2025, Bruitparif a exploité **219 stations de mesure du bruit**, principalement en lien avec ses activités d'intérêt général de mesure du bruit en Île-de-France (213 stations), mais aussi dans le cadre du marché d'observatoire du bruit lié au trafic aérien autour de l'aéroport de Toulouse Blagnac (6 stations).

Les sites de mesure sont répartis en fonction des multiples enjeux de surveillance : bruit du trafic aérien (26 %), bruit routier (26 %), bruit ferré (6 %), bruit des chantiers (14 %), bruit des activités industrielles (3 %) ou encore bruits liés à la vie récréative nocturne au sein des quartiers animés (26 %). Nous renvoyons le lecteur aux actions menées par thématique (bruit routier, bruit ferroviaire, bruit aérien, vie nocturne et chantiers) pour avoir une description plus détaillée des évolutions réalisées sur le réseau permanent de mesure au cours de l'année 2025.

Nombre de capteurs	Départements									Total	
	75	92	93	94	77	78	91	95	31		
Aérien	2	3	2	3	16	5	7	12	6	56	26%
Routier	21	14	7	8	1	3	2	0	0	56	26%
Ferré	1	2	3	0	1	4	1	2	0	14	6%
Chantier	0	7	9	2	3	7	2	0	0	30	14%
Activités / Industries	0	0	3	3	0	0	0	0	0	6	3%
Vie nocturne	56	0	0	0	0	0	0	0	0	56	26%
Multi-exposition	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0%
TOTAL	80	26	24	17	21	19	12	14	6	219	

37% 12% 11% 8% 10% 9% 5% 6% 3%

Répartition des stations déployées au sein du réseau permanent de mesure exploité par Bruitparif en fonction du département et de la thématique



Évolution du nombre de stations déployées au sein du réseau permanent de mesure exploité par Bruitparif

BRUIT ROUTIER

Dans le domaine de la caractérisation du bruit routier, différents travaux ont été réalisés en 2025.

ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE MESURE PERMANENT DU BRUIT ROUTIER

Le réseau de mesure permanent du bruit routier était constitué de **56 stations** en 2025, principalement déployées au sein du territoire de la Métropole du Grand Paris (51 stations, 91%), dont 21 situées sur le territoire parisien (37%).

6 nouvelles stations ont été déployées en 2025 :

- Quai Aulagnier (RD7) à Asnières-sur-Seine (92)
- Quai Alphonse Gallo (RD1) à Boulogne-Billancourt (92)
- Avenue Pierre Brossolette (RD906) à Malakoff (92)
- Rue de Paris (RN302) à Montreuil (93)
- Bd Anatole France à Saint-Denis (93)
- Avenue Victor Hugo (RD901) à Aubervilliers (93)

Ces nouvelles installations de stations permanentes ont été rendues possibles grâce aux subventions d'investissement apportées par la Métropole du Grand Paris ainsi que par la Région Île-de-France.

CAMPAGNES DE MESURE DU BRUIT ROUTIER

Campagnes de caractérisation de l'impact acoustique de réaménagements dans Paris

Dans le cadre du partenariat avec la Direction de la voirie et des déplacements (DVD) de la Ville de Paris, plusieurs campagnes de mesure ont été mises en œuvre, permettant de documenter les états avant et/ou après la réalisation de transformations de certains axes ou places du territoire parisien :

- Rue des Couronnes (Paris 20e) : Transformation en « rue aux écoles » avec piétonnisation complète entre la rue Julien-Lacroix et la rue Henri-Chevreau, accompagnée de la création d'un jardin sensoriel (18 arbres) et d'équipements vélo. Mesure d'état initial réalisée sur un site en juin 2025.
- Avenue Jean Moulin (Paris 14e) : Réaménagement avec création de 600 m de pistes cyclables expérimentales, rénovation de trottoirs et mise en œuvre d'enrobé phonique, complété par des aménagements végétalisés. Mesure d'état initial réalisée sur un site en juin 2025.
- Rue des Pyrénées (Paris 20e) : Axe en cours d'étude pour la création d'une piste cyclable à horizon 2026. Mesures d'état initial réalisées sur deux sites en septembre 2025.
- Boulevard Magenta (Paris 10e) : Rénovation de la chaussée avec mise en place d'un enrobé phonique. Projet complémentaire visant à renforcer la sécurité des cyclistes à horizon 2026. Mesures d'état initial réalisées sur deux sites en septembre 2025.
- Rues Manin et David d'Angers (Paris 19e) : Mise en sens unique, création de couloirs de bus et aménagements cyclables dans une logique d'apaisement de la circulation. Mesures d'état final réalisées sur quatre sites en décembre 2025.
- Place Saint-Gervais et rue du Pont Louis-Philippe (Paris 4e) : Piétonnisation et végétalisation de la place, avec requalification des espaces publics environnants. Mesures d'état final réalisées sur deux sites en décembre 2025.
- Porte de la Chapelle (Paris 18e) : Reconfiguration du secteur avec promenade piétonne végétalisée, développement des mobilités actives et accompagnement de nouveaux équipements urbains. Mesures d'état final réalisées sur trois sites en décembre 2025.

Une [présentation des impacts acoustiques des réaménagements](#) qui ont pu être documentés en 2025 grâce à la comparaison des mesures réalisées à l'état initial et à l'état final a été faite en avril 2026.

Mesures temporaires à l'aide de capteurs méduse dans le 5^{ème} arrondissement de Paris

Dans le cadre du comité local de lutte contre le bruit (CLLCB) mis en place dans le 5^{ème} arrondissement, deux capteurs méduse, acquis par l'intermédiaire du budget participatif de la Ville de Paris, permettent de documenter de manière temporaire des situations d'exposition au bruit en façade de logements de

riverains qui en font la demande auprès du CLLCB. Deux premières mesures ont ainsi été réalisées en 2025 au niveau du boulevard Saint-Germain et de la rue des écoles.

Des mesures de bruit routier ont enfin été mises en œuvre par Bruitparif entre le 18 septembre et le 2 octobre sur la commune de Rungis (94) à proximité de l'autoroute A86 et du boulevard du Delta. Cette mesure a été réalisée à la demande de la commune de Rungis, adhérente à Bruitparif et dans le cadre du partenariat de Bruitparif avec la Métropole du Grand Paris.

Campagne de mesure relative au bruit des sirènes

Dans le cadre d'une convention spécifique avec la Ville de Paris, Bruitparif a déployé du 10 mars au 14 avril 2025 une campagne de mesure sur 10 sites dans Paris le long des boulevards du Montparnasse, de Port-Royal, Saint Marcel, de l'Hôpital, dans les 5^e, 6^e, 13^e et 14^e arrondissements et au niveau du boulevard Malesherbes et de la Porte d'Asnières dans le 17^e arrondissement.

L'objectif est de quantifier la contribution des sirènes dans le paysage sonore urbain en distinguant de manière automatisée les sirènes réglementaires utilisées par les différents types de véhicules (police, gendarmerie, pompiers, Samu et ambulances) ainsi que les sirènes dites américaines. Contrairement à ce qu'on pourrait croire en raison des caractéristiques de ces sons, très forts et normalisés, les techniques d'IA ne permettent pas une bonne performance de détection car les signaux sont souvent instables et fortement bruités (rues plus ou moins réverbérantes, sirènes actionnées de manière intermittente ou se superposant entre elles, effet doppler, présence d'autres sources à tonalités marquées comme les klaxons...). Aussi, Bruitparif a travaillé en 2025 à la mise au point d'une nouvelle méthode utilisant un traitement de signal avancé. Le développement de celle-ci sera finalisé début 2026 puis elle sera utilisée pour post-traiter l'ensemble des données de mesure de bruit collectées et produire un rapport d'étude.

Les résultats de ces analyses devraient être disponibles d'ici l'été 2026.

OBSERVATOIRE DU BRUIT ROUTIER DU BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE

Bruitparif a finalisé, au cours du premier semestre 2025, la mise en place d'un observatoire dédié au bruit du boulevard périphérique, et destiné à suivre les évolutions des nuisances sonores générées par la circulation du boulevard périphérique en lien avec les transformations qui y sont apportées. Le développement de cet observatoire et l'exploitation des résultats qui en découlent bénéficient du soutien de la Ville de Paris dans le cadre d'une convention spécifique couvrant la période 2024-2028.

Cet observatoire repose sur l'exploitation des données des 5 stations de mesure continue déployées le long du boulevard périphérique, la réalisation de campagnes périodiques de mesure ainsi que sur la mise en œuvre d'une cartographie dynamique innovante du bruit généré par le trafic routier de cette infrastructure.

Cette cartographie dynamique intègre un modèle de calcul du bruit spécifiquement mis au point par Bruitparif pour pouvoir produire toutes les trois minutes une carte de bruit en temps réel intégrant les données de trafic issues des 167 boucles de comptage déployées sur le boulevard périphérique. La bonne qualité du modèle a été validée par comparaison des résultats de calculs avec les données recueillies par les 5 stations permanentes de mesure du bruit déployées par Bruitparif le long du boulevard périphérique (erreur systématique ($Biais_{moyen}$) de 0,22 dBA et erreur aléatoire (σ_{moyen}) de 1,46 dBA, corrélation linéaire r de 0,79).

La plateforme <https://periph.bruitparif.fr/> met à disposition, depuis le 1^{er} juin 2024, une carte de bruit toutes les trois minutes pour les niveaux LAeq ainsi que des cartes agrégées pour les indicateurs Lday, Levening, Lnight et Lden. Des animations vidéo de l'évolution du bruit sur la journée sont également proposées en *replay*. À ces cartographies sont associés différents indicateurs d'impact :

- L'indice moyen d'exposition au bruit AEI, calculé en pondérant les niveaux de bruit généré par le boulevard périphérique par le nombre d'habitants exposés dans chaque intervalle de 1 dBA ;

OBSERVER

- Le nombre d'habitants en situation potentielle de dépassement des valeurs recommandées par l'OMS ainsi que des valeurs limites réglementaires ;
- Le nombre de cas d'habitants potentiellement fortement gênés HA¹ et fortement perturbés dans leur sommeil HSD².

L'analyse des résultats publiés au sein de cette plateforme permet de suivre les évolutions du bruit du boulevard périphérique et de ses impacts pour la population en lien avec les transformations apportées à cette infrastructure (abaissement de la vitesse limite de circulation, mise en place de la voie réservée au covoiturage...).

D'après les résultats de cet observatoire, l'abaissement de la vitesse limite à 50 km/h a conduit à une baisse significative du niveau sonore, particulièrement durant la nuit entre 22h et 6h du fait d'un trafic moins congestionné qu'en journée. Au sein de la zone d'influence du boulevard périphérique (bande de l'ordre de 500 mètres de part et d'autre du boulevard périphérique), l'indice d'exposition au bruit généré par cette infrastructure a ainsi été réduit de 1,5 dBA le jour, de 1,9 dBA en soirée et de 2,7 dBA la nuit, soit une diminution moyenne globale de 2,4 dBA selon l'indicateur Lden. La contribution du boulevard périphérique dans le bruit routier de la zone a diminué de 10 points (passage de 32% à 22%). L'abaissement de vitesse aura ainsi permis de réduire de 7% le nombre de personnes en situation de dépassement de la valeur limite de 68 dBA en Lden et de 11% le nombre de personnes en situation de dépassement de la valeur limite nocturne de 62 dBA dans la zone d'influence du boulevard périphérique. La mise en service de la voie VR2+ n'a pour sa part engendré aucun changement acoustique significatif.

Un [bilan](#) complet de synthèse des résultats couvrant la période allant du 1^{er} juin 2024 au 31 décembre 2025, a été produit au cours du premier trimestre 2026.

L'évaluation de l'impact acoustique des transformations ultérieures apportées au boulevard périphérique sera poursuivie à l'aide de cet observatoire.

ÉVALUATION DE L'IMPACT ACOUSTIQUE DE L'ABAISSEMENT DES VITESSES LIMITES DE CIRCULATION SUR LES AUTOROUTES A4 ET A86

La Direction des Routes d'Île-de-France (DiRIF) a procédé en novembre 2024 à une expérimentation de réduction de la vitesse limite autorisée de 90 km/h à 70 km/h sur l'autoroute A4 et sur l'autoroute A86. Bruitparif a comparé les données de trois stations permanentes de mesure du bruit déployées sur ces autoroutes, au droit des sections concernées par ces nouvelles conditions de circulation routière (deux à Charenton-le-Pont (A4) dans chaque sens de circulation et une à La Courneuve (A86) en terre-plein central), entre le premier semestre 2024 (vitesse limite de 90 km/h) et le premier semestre 2025 (vitesse limite à 70 km/h).

Les résultats mettent en évidence une diminution des niveaux sonores sur les tronçons concernés, avec des baisses comprises entre 0,6 et 1,5 dBA selon les sites et les périodes considérées, les diminutions étant un peu plus marquées sur l'A86 que sur l'autoroute A4. Ces baisses de bruit observées à la suite de l'abaissement de vitesse limite autorisée s'avèrent être inférieures à la diminution théorique de bruit de 2,2 dBA qui serait associée à un abaissement de vitesse réelle de circulation de 90 à 70 km/h selon le modèle harmonisé européen CrossoS. Ceci s'explique probablement par le fait que l'abaissement de la vitesse limite de 20 km/h ne s'est traduit dans les faits que par un abaissement moindre de la vitesse réelle de circulation des véhicules. Il apparaît pertinent de poursuivre le suivi afin d'identifier les éventuelles évolutions liées à la stabilisation ou la modification des comportements de conduite.

Les analyses de Bruitparif seront intégrées dans un rapport complet de bilan de l'expérimentation qui devrait être publié à la fin du premier semestre 2026 par la DiRIF.

¹ Highly Annoyed

² Highly Sleep Disturbed

SUIVI DES BÉNÉFICES ACOUSTIQUES APPORTÉS PAR LES REVÊTEMENTS DE CHAUSSÉE ANTI-BRUIT

Suivi des performances acoustiques des revêtements de chaussée sur A6 et A4

Dans le cadre d'une opération cofinancée par l'État et la Région, la Direction des routes d'Île-de-France (DiRiF) a déployé au cours de l'été 2017 des revêtements de chaussée ayant des propriétés d'absorption acoustique sur l'autoroute A4, à hauteur des communes de Charenton-le-Pont et de Joinville-le-Pont, et sur l'autoroute A6 au droit de L'Haÿ-les-Roses. Bruitparif assure depuis un suivi des améliorations acoustiques apportées par ces nouveaux revêtements dans le temps, à l'aide de 5 stations permanentes de mesure mises en place sur ces tronçons.

Le [bilan](#) relatif à l'année 2025 a été publié en mai 2026. Il montre que, huit ans après la pose des revêtements acoustiques, les résultats sont encore positifs en termes d'efficacité de réduction du bruit apportée, avec des niveaux sonores moyens réduits de 1,5 à 4,1 dBA en moyenne sur 24h. L'exploitation des données indique toutefois une dégradation des performances acoustiques des revêtements avec le temps, qui peut être estimée à 0,8 dBA par an. Aussi, si l'écart par rapport à la situation initiale sur l'autoroute A6 à L'Haÿ-les-Roses reste encore suffisamment important (-4,1 dBA en moyenne) pour être perçu par les riverains, c'est moins le cas au niveau de l'autoroute A4 où la réduction moyenne n'est plus que de -1,6 dBA. Un écart notable de niveau sonore est toutefois encore mesuré à Charenton-le-Pont (-1,4 et -2,0 dBA), mais celui-ci s'explique désormais en bonne partie par l'effet lié à l'abaissement de la vitesse limite à 70 km/h qui a été mis en œuvre en novembre 2024.

Suivi après projet LIFE « Cool & Low Noise Asphalt »

Dans le cadre du projet européen LIFE Cool & Low Noise Asphalt, la Ville de Paris, les entreprises Colas, Eurovia et Bruitparif ont expérimenté trois formules innovantes de revêtement routier visant à lutter à la fois contre la pollution sonore et le phénomène d'îlot de chaleur urbain. Ces revêtements ont été posés sur trois sites pilotes (rue Lecourbe, rue Frémicourt et rue de Courcelles) et ont fait l'objet d'une évaluation de leurs performances acoustiques et thermiques sur la période 2018-2022. L'évaluation devait se maintenir cinq ans après le terme du projet (soit jusqu'en 2028).

Deux des trois formulations (SMaphon® et le BBphon+®) ont présenté des performances acoustiques conformes aux objectifs de réduction fixés dans le projet l'année qui a suivi leur pose (2018) avec des diminutions du bruit de roulement au niveau de la chaussée et du bruit perçu en façade des riverains supérieures respectivement à 3 dBA et à 2 dBA par rapport à un revêtement de référence. La dégradation de leurs performances acoustiques sur la période 2018-2022 a été en revanche un peu plus élevée (-1,3 dBA) que l'objectif qui avait été fixé dans le projet, à savoir d'une perte d'efficacité maximale de 1 dBA sur quatre ans.

Le suivi effectué en 2025 montre que l'efficacité acoustique de la formulation BBphon+® qui avait été mise en œuvre en 2018 rue de Courcelles s'est beaucoup dégradée et qu'il n'y a désormais plus de différence avec le revêtement de référence. Concernant la formulation SMaphon® mise en œuvre rue Frémicourt, une légère efficacité acoustique est encore constatée avec une réduction de l'ordre de 0,5 dB par rapport au revêtement de référence.

Les mesures seront donc uniquement poursuivies sur le site de la rue de Frémicourt l'année prochaine.

ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA MISE EN PLACE D'UN RADAR SONORE PÉDAGOGIQUE

La mise en place d'un radar sonore pédagogique le long du Boulevard Malesherbes à Paris (17^{ème}) a fait l'objet l'un protocole destiné à évaluer son impact sur le comportement des conducteurs de véhicules excessivement bruyants.

Pour cela, le capteur méduse a d'abord été déployé pour procéder à des mesures d'état initial sur un mois (mars 2024), puis les afficheurs pédagogiques ont été ajoutés et mis en fonctionnement début avril 2024. Des seuils de 85 dBA en journée (7h-22h) et de 80 dBA la nuit (22h-7h) ont été retenus pour activer le déclenchement du message « Trop bruyant » dans le sens de circulation du véhicule ayant généré un bruit au passage excédant l'un de ces seuils.

L'analyse des données recueillies à partir du radar sonore pédagogique sur une année a fait l'objet d'un bilan publié en mai 2025. Voir [bilan](#).

Les principaux éléments suivants ont été mis en évidence :

- Le nombre de véhicules excessivement bruyants ayant généré des dépassements des seuils fixés représente de l'ordre de 1% des véhicules détectés par le radar sonore sur la période diurne et de l'ordre de 1,5% des véhicules sur la période nocturne. Cela correspond à un nombre compris entre 88 et 97 dépassements quotidiens en moyenne selon les périodes, répartis à 61% sur la période diurne et à 39% sur la période nocturne.
- De légères diminutions des taux de dépassements ont été observées un an après l'installation du radar, notamment en période nocturne. Il est difficile à ce stade de conclure à un effet positif du radar sonore sur les comportements sonores.

Il est donc recommandé de maintenir l'utilisation du radar sur le plus long terme afin de mieux cerner cette dynamique.

OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT SONORE DES « ALLÉES DE NEUILLY »

Dans le cadre d'une convention avec la Ville de Neuilly-sur-Seine, Bruitparif a mis en place en 2018 un observatoire de l'environnement sonore le long de l'avenue Charles-de-Gaulle, afin d'y suivre les modifications en lien avec le réaménagement dit des « Allées de Neuilly ». Après une campagne de mesure réalisée en 2018 pour caractériser l'état initial de l'environnement sonore, 5 stations permanentes ont été déployées par Bruitparif pour disposer de mesures au long cours et des prises de sons audio-conformes sont également réalisées chaque année pour témoigner de l'évolution qualitative de l'environnement sonore. Une plateforme internet dédiée <https://alleesdeneuilly.bruitparif.fr> permet de consulter les relevés de mesure et d'écouter les échantillons sonores. En 2024, un bilan couvrant la période 2018-2023 a été publié, faisant ressortir des diminutions significatives de bruit (comprises entre 2 et 4 dBA) sur trois des cinq stations permanentes, en lien avec les aménagements réalisés, notamment les nouveaux sens de circulation en marguerite des contre-allées.

En 2025, les mesures de bruit et les prises de sons ont été poursuivies et sont venues alimenter la plateforme internet <https://alleesdeneuilly.bruitparif.fr>. Les résultats confirment les résultats d'une baisse de 2 à 3 dBA du bruit le long de l'avenue. Les travaux étaient toutefois toujours en cours sur certains tronçons de l'avenue Charles-de-Gaulle. Ils devraient s'achever en début d'année 2026. Aussi, le bilan d'évaluation globale de l'impact acoustique du réaménagement des allées de Neuilly ne pourra être produit qu'aux termes de l'ensemble des travaux.

BRUIT DU TRAFIC AÉRIEN

ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE MESURE DU BRUIT LIÉ AU TRAFIC AÉRIEN

En 2025, Bruitparif a poursuivi l'exploitation de son dispositif de surveillance du bruit lié au trafic aérien autour des aéroports franciliens, qui est désormais constitué de 50 stations de mesure au total :

- 17 autour de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle ;
- 19 autour de l'aéroport d'Orly ;
- 5 autour de l'aéroport du Bourget ;
- 3 autour de l'aérodrome de Paris-Saclay-Versailles ;
- 3 autour de l'aérodrome de Lognes-Emerainville ;
- 2 autour de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux ;
- 1 autour de l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles.

Les données de mesure ont été rendues disponibles en temps réel sur le site <https://survol.bruitparif.fr/>.

Le réseau de surveillance du bruit lié au trafic aérien s'est étoffé d'une nouvelle station permanente déployée depuis avril 2025 à Bois-Colombes dans un contexte d'exposition au bruit des avions de l'aéroport de Paris-Le Bourget.

Des mesures temporaires de bruit aérien ont été déployées au cours des mois d'octobre et de novembre 2025 au sein de la commune de Wissous (91), adhérente à Bruitparif, afin de rechercher un emplacement approprié pour l'installation d'une station permanente.

Une mesure temporaire de bruit lié au trafic aérien a également été réalisée durant un peu plus d'une année (entre février 2025 et avril 2026) au niveau de l'école élémentaire du Plateau dans un secteur de Sucy-en-Brie situé à l'extérieur du plan de gêne sonore de l'aéroport d'Orly. Cette mesure a été réalisée à la demande de la ville de Sucy-en-Brie, adhérente à Bruitparif et dans le cadre du partenariat de Bruitparif avec la Métropole du Grand Paris.

CONTRIBUTION AUX INSTANCES DE LUTTE CONTRE LE BRUIT AÉRIEN

Bruitparif a été invité par la Préfecture du Val-de-Marne à venir présenter les conclusions de son rapport d'analyse relative à l'étude d'impact selon l'approche équilibrée de l'aéroport d'Orly, lors de la réunion de la commission consultative de l'environnement (CCE) de cet aéroport qui s'est tenue le 15 janvier 2025.

Bruitparif a également déposé en mars 2025 une contribution écrite dans le cadre de la consultation publique organisée par l'Etat et portant sur l'étude d'impact selon l'approche équilibrée de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle.

Bruitparif a été invité par le groupe ADP à intervenir dans le cadre de la réunion thématique « Air/bruit/santé » qui s'est tenue à Goussainville le 20 mai 2025 dans le cadre du lancement de la concertation volontaire organisée par le groupe ADP sur l'avenir de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle. Une contribution écrite a également été déposée par Bruitparif dans ce cadre.

Bruitparif a pris part à trois réunions de comités permanents ou de commissions consultatives de l'environnement (CCE) d'aérodromes qui se sont tenues en 2025 :

- 11 avril 2025 : Participation à une réunion du comité permanent de l'aérodrome de Paris-Saclay-Versailles.
- 5 novembre 2025 : Intervention dans la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lognes-Emerainville : Présentation du bilan du dispositif de surveillance du bruit.
- 25 novembre 2025 : Intervention dans la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Saclay-Versailles : Présentation du protocole et de l'avancement de l'étude COGENAIR.

MISE À JOUR DU GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DE MESURE DU BRUIT AÉRIEN

Bruitparif est impliquée dans les travaux de l'ACNUSA visant à mettre à jour le Guide méthodologique de Mesure du Bruit Aérien (GMBA) destiné à la mise en œuvre de dispositifs d'information sur le bruit aérien autour des principaux aéroports français (plus de 20 000 mouvements d'aéronefs de plus de 20 tonnes par an). 5 réunions du groupe de travail, auxquelles Bruitparif a participé, se sont ainsi tenues en 2025. Ces travaux se poursuivront en 2026.

GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL NATIONAL DU BRUIT SUR LES INDICATEURS DE BRUIT AÉRIEN

Dans le cadre d'une auto-saisine sur la question des indicateurs événementiels de caractérisation du bruit lié au trafic aérien, le Conseil National du Bruit, en partenariat avec l'ACNUSA, a consacré une réunion en 2025 à la thématique des pics de bruit aérien. Bruitparif a notamment contribué aux réflexions de ce groupe de travail par l'analyse des données de son réseau de surveillance du bruit aérien. Une analyse des matrices de corrélation entre les différents indicateurs de bruit aérien, portant sur une année de données (plus de 2 millions d'événements sonores aériens), a notamment été présentée en réunion de travail.

PRESTATIONS DE SERVICES

Exploitation de l'observatoire indépendant du bruit du trafic aérien autour de l'aéroport de Toulouse-Blagnac

Dans le cadre d'un contrat avec le Département de la Haute-Garonne et la Région Occitanie, Bruitparif a déployé un réseau de mesure du bruit aérien constitué de six stations de mesure autour de l'aéroport Toulouse-Blagnac fin 2020. Les données sont mises en ligne en temps réel sur le site <https://mesure-bruit-aerien-toulouse.bruitparif.fr> et des bilans sont produits par saison aéronautique ainsi que par année civile, rendus également disponibles sur la plateforme de consultation des données. Le marché étant arrivé à échéance en 2024, un marché complémentaire a été établi entre le Département de la Haute-Garonne et Bruitparif afin de maintenir le dispositif et son exploitation jusqu'à fin août 2025. Un nouvel appel d'offres a été lancé en milieu d'année 2025. Bruitparif y a répondu et a été retenu pour faire évoluer et poursuivre l'exploitation de ce dispositif sur les années 2026 et 2027.

BRUIT DU TRAFIC FERROVIAIRE

ÉVOLUTION DU RÉSEAU PERMANENT DU BRUIT FERROVIAIRE

Bruitparif a poursuivi en 2025 l'exploitation de 14 stations permanentes déployées aux abords du réseau ferroviaire de SNCF Réseau, dans le cadre de sa convention avec SNCF Réseau.

CAMPAGNES DE MESURE DU BRUIT FERROVIAIRE

Une mesure temporaire de bruit ferroviaire a été réalisée en 2025 par Bruitparif sur la commune de Montgeron (91) dans le cadre du suivi de l'impact acoustique lié au renouvellement de matériels roulants sur le RER D, dans le cadre de sa convention avec SNCF Réseau.

Deux mesures temporaires de bruit ferroviaire complétées par deux prélèvements de courte durée ont également été réalisées à proximité du RER A à Rueil-Malmaison (92), à la demande de la commune, adhérente à Bruitparif, et dans le cadre de la convention entre Bruitparif et la Métropole du Grand Paris.

ENRICHISSEMENT DE LA PLATEFORME DE CONSULTATION DES DONNÉES

La plateforme de consultation des données <https://reseau.sncf.bruitparif.fr/> a été enrichie de nouvelles fonctionnalités grâce à la mise en œuvre opérationnelle d'un traitement automatisé de détection des événements sonores ferroviaires. Les événements sonores détectés sont affichés au niveau de l'évolution temporelle du bruit. La liste des événements sonores détectés peut également être exportée sous format tableur depuis la plateforme web de consultation des données. Enfin, pour chaque station, des rapports mensuels au format html (et donc interactifs) sont mis en ligne au fil de l'eau et présentent des données propres au bruit ferroviaire :

- 1) niveaux et indicateurs de bruit ferroviaire ;
- 2) indicateurs événementiels (liés aux passages de trains) ;
- 3) analyses des indicateurs événementiels par famille de trains.

La plateforme de consultation des données a également été enrichie, en 2025, de 117 fiches de mesures réalisées par des bureaux d'études pour SNCF Réseau. Cela porte à 1257 le nombre de points de mesure disponibles au sein de la plateforme web de consultation des données de bruit ferroviaire.

OBSERVATOIRE DU BRUIT DU GRAND PROJET FERROVIAIRE SEINE-NORMANDIE

Le grand projet ferroviaire Seine-Normandie repose sur la modernisation de la ligne Paris-Rouen-Le Havre permettant de créer un nouvel itinéraire de circulation fret pour renforcer la desserte ferroviaire du port du Havre, accompagner la croissance de ses activités et faire face à la concurrence des ports du nord de l'Europe. À terme, cet itinéraire pourra accueillir 25 trains de fret au maximum par jour dont la moitié entre 22h et 6h. Afin de suivre l'évolution du bruit le long de la partie francilienne de la ligne, Bruitparif a déployé fin 2020 deux stations permanentes de mesure sur cet axe, sur les communes d'Herblay et de Chars et une troisième station permanente est venue compléter le

dispositif fin 2024 à Conflans-Sainte-Honorine (78). Une plateforme internet a été développée par Bruitparif spécifiquement et a été mise en ligne à cette occasion : <https://grand-projet-ferroviaire-seine-normandie.bruitparif.fr/>. Des bilans périodiques sont publiés sur la plateforme environ tous les trois mois dans le cadre de ce suivi du bruit. Une présentation des résultats de mesure a été faite à l'occasion de la réunion de suivi de l'observatoire qui s'est tenue le 9 septembre 2025.

CONTRIBUTION AU BILAN DE L'EXPÉRIMENTATION DES INDICATEURS DE PICS DE BRUIT FERROVIAIRE

L'article 90 de la Loi d'orientation des mobilités prévoit que les indicateurs de gêne due au bruit des infrastructures de transport ferroviaire prennent en compte des critères d'intensité des nuisances ainsi que des critères de répétitivité, en particulier à travers la définition d'indicateurs de bruit événementiel tenant compte des pics de bruit. L'arrêté ministériel du 29 septembre 2022 est venu préciser la nature des indicateurs à utiliser et a introduit une période d'expérimentation de trois ans pour en évaluer la pertinence.

Dans ce cadre, une première période d'observation d'une durée de 6 mois a été définie (du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023) sur 15 sections de voies existantes dont 11 sont situées en Île-de-France (6 sections SNCF Réseau et 5 sections RATP). Les six sections du réseau SNCF concernées en Île-de-France (Bois-le-Roi, Herblay, Mitry-Mory, Villemomble, Paris Gare de Lyon, Malakoff) sont équipées d'une station permanente de mesure du bruit ferroviaire exploitée par Bruitparif.

Les données de mesure de ces six stations ont été exploitées par Bruitparif afin de fournir les indicateurs acoustiques visés dans l'arrêté sur la totalité de la période d'observation comprise entre le 1^{er} novembre 2022 et le 1^{er} avril 2023. Les résultats de ces travaux ont alimenté les réunions du groupe de travail du Conseil national du bruit sur les pics de bruit ferroviaire.

Au cours du premier trimestre 2025, ce groupe de travail du CNB a contribué à la production d'un [rapport bilan](#) de la phase 1 (phase portant sur les mesures) d'expérimentation des indicateurs événementiels de bruit ferroviaire dont la rédaction a été coordonnée par le Cerema et qui a été remis au Ministère de la Transition écologique le 1^{er} avril 2025. Lors de sa séance plénière du 9 mars 2026, le CNB a adopté à l'unanimité un [avis](#) portant sur ce rapport.

BRUIT DES CHANTIERS ET DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

SURVEILLANCE ACOUSTIQUE DE CHANTIERS DU GRAND PARIS EXPRESS

En 2025, 10 nouveaux capteurs méduse ont été déployés sur des sites de construction d'ouvrages du Grand Paris Express :

- Sur la ligne 15 Est : à Rosny-Sous-Bois (93) pour le suivi des deux chantiers de construction de l'entonnement Perrier et de la gare, à Bobigny (93) pour le suivi du chantier de la gare, au Perreux-sur-Marne (94) au niveau de la future gare Nogent-Le Perreux et à Champigny-sur-Marne (94) au niveau de l'entonnement Jean-Baptiste Clément.
- Sur la ligne 15 Ouest à Saint-Cloud (92) pour le suivi de l'ouvrage d'art Buzenval, à Courbevoie (92) pour le suivi des constructions des deux ouvrages d'art Paix et Brunettes et à Nanterre (92) pour le suivi de la construction de l'ouvrage d'art Picasso.
- Sur la ligne 18 à Versailles (78) pour le suivi de la construction de l'ouvrage d'art Stade.

Six capteurs ont été déposés en 2025 en raison de la fin des phases bruyantes de certains chantiers. Cela a été le cas pour les capteurs qui étaient déployés à Aubervilliers (93) au niveau de l'ouvrage Puits du canal, au Bourget (93) au niveau de l'ouvrage Rolland, à Sevran (93) au niveau du chantier Mare au chanvre, à Aulnay-sous-Bois (93) au niveau de l'ouvrage d'art Fleming et à Chelles (77) au niveau des ouvrages d'art Noue Brossard et Gustave Nast sur la future ligne 16 du Grand Paris Express.

En tout Bruitparif a exploité 25 capteurs sur les chantiers du GPE en 2025 (12 sur la ligne 15, 9 sur la ligne 16 et 4 sur la ligne 18) dans le cadre de son contrat de partenariat avec la Société des Grands Projets.

OBSERVER

La plateforme Internet grand public <http://chantiers.sgp.bruitparif.fr> permet d'accéder à l'historique complet des niveaux de bruit mesurés ainsi que, pour les six derniers mois, aux vues immersives. Les données de ces capteurs servent également à alimenter le widget Météo des Chantiers proposé par la Société des Grands Projets sur certains de ses chantiers.

OBSERVATOIRE DU BRUIT LIÉ AU CHANTIER DU FUTUR PORT PSMO

Dans le cadre du partenariat avec Haropa Port, quatre capteurs méduses ont été déployés en juillet 2024, au niveau du quai Eugène Le Corre, du quai Île bac aval, du quai Île bac amont à Conflans-Sainte-Honorine et de l'avenue du Général de Gaulle à Andrésy, pour le suivi du bruit généré par la construction du futur Port Seine-Métropole Ouest. En 2024, seuls des travaux préparatoires de battage avaient été réalisés.

Bruitparif a participé le 12 décembre 2025 à la réunion de l'instance permanente de concertation du Port Seine Métropole Ouest à Conflans-Sainte-Honorine. À cette occasion, Bruitparif a présenté les résultats obtenus sur les 4 stations de surveillance du bruit au cours de l'année 2025 et a présenté les fonctionnalités de la plateforme de consultation des données.

Les données de mesure sont disponibles sur la plateforme publique : <https://mesure.bruitparif.fr/haropa-psmo>

SURVEILLANCE ACOUSTIQUE DE SITES DU SYCTOM

Dans le cadre du partenariat mis en place avec le SYCTOM, six capteurs méduse ont été installés entre 2020 et 2021 sur les sites des usines d'incinération de déchets d'Ivry-sur-Seine et de Saint-Ouen. Ce déploiement s'inscrit dans une démarche de surveillance acoustique à la fois des chantiers en cours au sein des sites, et du bruit généré par l'activité des usines elles-mêmes. Ces mesures sont rendues accessibles en temps réel aux acteurs du SYCTOM via une plateforme Internet dédiée. Des démarches ont été réalisées fin 2025 pour opérer des modifications du dispositif sur 2026, notamment pour caractériser un site supplémentaire du Syctom à Romainville.

AUTRE SUIVI ACOUSTIQUE DE CHANTIER

La ville de Levallois a déployé début octobre 2025 un capteur méduse à proximité d'une école du centre-ville de Levallois rue Marius AUFAN afin d'effectuer un suivi sonore de l'impact des travaux de construction d'un ensemble immobilier neuf.

BRUIT DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

SUIVI SONORE AU SEIN DES QUARTIERS ANIMÉS DE LA CAPITALE

Bruitparif a poursuivi en 2025 l'exploitation de son dispositif de mesure au sein des quartiers animés de la capitale, en partenariat avec la Ville de Paris, les mairies d'arrondissements concernées et Haropa Port. 3 nouveaux capteurs méduse ont été installés dans le cadre des budgets participatifs de la ville de Paris pour le 5^{ème} arrondissement et de la Région Île-de-France pour le 8^{ème} arrondissement :

- Place de la Contrescarpe dans le 5^{ème} arrondissement
- Place Jacqueline de Romilly dans le 5^{ème} arrondissement
- Rue Baudry dans le 8^{ème} arrondissement.

Le dispositif de mesure s'est ainsi appuyé en 2025 sur 56 capteurs méduses déployés au sein de neuf secteurs : Paris Centre (6 capteurs), 5^{ème} arrondissement (2 capteurs), 6^{ème} arrondissement (1 capteur), 8^{ème} arrondissement (1 capteur), 9^{ème} arrondissement (2 capteurs), 10^{ème} arrondissement (16 capteurs : 5 le long du canal Saint-Martin, 1 au sein du quartier Grange-aux-Belles et 10 au sein du quartier Saint-Denis-Paradis), 12^{ème} arrondissement (6 capteurs Port de la Râpée et Port de Bercy), 13^{ème} arrondissement (15 capteurs : 9 capteurs quai d'Austerlitz et Port de la Gare et 6 capteurs quartier de la Butte-aux-Cailles), 19^{ème} arrondissement (7 capteurs le long du bassin de la Villette).

OBSERVER

La plateforme Internet publique <http://monquartier.bruitparif.fr> permet d'accéder aux résultats des différents capteurs déployés au sein de ces quartiers : niveaux sonores instantanés en temps réel, vues hebdomadaires des niveaux moyennés sur 15 minutes depuis la mise en place des capteurs et visualisations immersives à 360° des directions principales de provenance du bruit pour chaque quart d'heure, pour les six derniers mois. Les données des indicateurs agrégés par période de la journée par jour, par mois ou par année sont également disponibles sur la plateforme <http://rumeur.bruitparif.fr>.

Bruitparif a participé en 2025 à plusieurs réunions de présentation du dispositif ou de restitution des résultats, dans le cadre des conseils des chartes du Port de la Gare/Port de Bercy (3 réunions) et du Port d'Austerlitz/Port de la Rapée (3 réunions), de la Butte-aux-Cailles (1 réunion) et du quartier des Petites Ecuries dans le 10^{ème} arrondissement (1 réunion). Bruitparif a par ailleurs participé à l'étude collective d'impact des nuisances sonores sur les ports. Une réunion préparatoire a également été tenue en mairie du 9^{ème} arrondissement en vue du déploiement en 2026 de 10 capteurs méduses acquis dans le cadre du budget participatif de la ville de Paris.

Bruitparif a poursuivi en 2025 la production automatisée de rapports hebdomadaires par quartiers. Ceux-ci sont publiés depuis septembre 2024 chaque lundi pour la semaine précédente et sont consultables sous : <https://www.bruitparif.fr/rapports-hebdomadaires/#>

Les bilans des mesures réalisées au cours de l'année 2025 seront publiés au cours du premier semestre 2026. Ces bilans fournissent une synthèse des résultats obtenus sur la saison estivale 2025, les tendances d'évolution constatées par rapport aux étés précédents pour les capteurs disposant de suffisamment d'historique ainsi qu'une comparaison avec les niveaux mesurés par les capteurs en situation d'exposition au bruit routier.

AXE 2. COMPRENDRE

Contribuer au développement des connaissances relatives aux impacts de l'environnement sonore

En participant à des projets de recherche, Bruitparif contribue à améliorer les connaissances sur les impacts du bruit.

Étudier les impacts du bruit sur la santé humaine

FINALISATION DE L'ÉTUDE GENIFER

Bénéficiant du soutien de l'Anses dans le cadre du PNR-EST, le projet GENIFER (GÊNe Instantanée liée au bruit FERroviaire), visait à évaluer la faisabilité d'une étude cherchant à mieux comprendre les facteurs acoustiques impliqués dans la gêne exprimée par les riverains vis-à-vis du bruit généré par le trafic ferroviaire. Porté par Bruitparif en partenariat avec l'UGE et SNCF Réseau, le projet qui avait démarré officiellement le 25 novembre 2022 s'est achevé en mars 2025, après 26 mois de travaux.

Le rapport de fin d'étude a été remis à l'Anses le 25 mars 2025. Avec cette étude déployée sur un site pilote à Savigny-sur-Orge (91) incluant 71 participants, Bruitparif a pu développer un dispositif de consignation de la gêne instantanée liée au bruit ferroviaire et un protocole d'enquête qui se sont avérés opérationnels et bien acceptés des participants.

Une exploitation complémentaire des résultats a été menée en 2025 à l'aide de techniques d'analyses statistiques renforcées (modèles mixtes notamment) en lien avec l'université Gustave Eiffel de Lyon qui a accueilli une stagiaire (Veroska Ambigabady, étudiante en statistiques avancées), dans le cadre d'une convention de financement pris en charge par Bruitparif.

FINALISATION DE L'ÉTUDE SOMNIBRUIT

Bruitparif a coordonné le projet SOMNIBRUIT qui a été lauréat de la première édition de l'appel à projets Santé-Environnement lancé conjointement par le Health Data Hub et le Green Data for Health. SOMNIBRUIT visait à mieux connaître et quantifier les effets du bruit environnemental sur le sommeil en réalisant une étude écologique au sein de la zone dense francilienne (432 communes et 20 arrondissements parisiens, représentant 10,5 millions d'habitants), par la mise en relation de la consommation de médicaments prescrits pour les troubles du sommeil avec les statistiques d'exposition au bruit environnemental, et l'exploration des différences éventuellement observées dans ces relations en fonction des sources de bruit étudiées.

Le projet qui avait démarré en novembre 2023, s'est achevé en juin 2025, après 18 mois de travail. Il a été réalisé en partenariat avec l'ORS Île-de-France, l'Université Paris Cité, le Centre Vigilance Fatigue Somnolence de l'hôtel Dieu (VIFASOM) et la Ville de Paris.

L'année 2024 avait été consacrée à la construction à la fois de l'indicateur de santé et des indicateurs d'exposition au bruit. L'indicateur de santé avait été déterminé à partir de la sélection d'une liste de médicaments prescrits pour les troubles chroniques du sommeil et au développement par l'équipe de l'ORS IdF d'un algorithme d'extraction des données souhaitées à partir du Système national des données de santé (SNDS). Les indicateurs d'exposition au bruit utilisant l'indice AEI (*average energetic index*) ont été produits par Bruitparif à la résolution de la commune mais aussi à la résolution plus fine correspondant au découpage Iris de l'Insee, et ce, pour l'ensemble du territoire de la zone dense francilienne, pour chaque source de bruit des transports (route, fer, aérien) et pour le bruit récréatif.

Le premier semestre de l'année 2025 a été consacré aux analyses statistiques croisées de l'indicateur de santé produit pour chacune des 432 communes et des 20 arrondissements parisiens avec les indicateurs d'exposition au bruit produits à la résolution de l'Iris, en tenant compte de la défaveur sociale, puis à la restitution des résultats de l'étude.

COMPRENDRE

Dans le cadre de cette étude, une association significative a été trouvée entre l'augmentation du niveau d'exposition au bruit nocturne et le remboursement de médicaments pour lutter contre l'insomnie chronique, et ce, quelle soit la source de bruit étudiée. L'association la plus marquée concerne le bruit routier, suivi par le bruit récréatif, devant les bruits des trafics aérien et ferroviaire.

L'étude SOMNIBRUIT a fait l'objet de plusieurs publications :

- Un [rapport d'étude](#) ;
- Une [note de synthèse](#) ;
- Un [communiqué de presse](#) ;
- Deux articles scientifiques, le [premier publié dans le BEH](#) et le [second dans l'IJERPH](#) ;
- Un [poster](#).

Un podcast de présentation de l'étude et de ses principaux résultats est également à retrouver sur France Culture : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/avec-sciences/avec-sciences-chronique-du-mercredi-31-decembre-2025-7162900>

Les algorithmes développés par Bruitparif et l'ORS Île-de-France dans le cadre de SOMNIBRUIT pour traiter d'une part les données de bruit et construire d'autre part l'indicateur de santé, ont été mis en accès libre et en open source sur [l'espace GitLab du HDH](#).

Un webinaire a été organisé par Bruitparif et l'ORS Île-de-France pour présenter les principales connaissances disponibles à ce jour concernant les effets extra-auditifs du bruit sur la santé. Voir le [replay](#).

VERS UNE ÉTUDE INDIVIDUELLE « BRUIT ET SOMMEIL » EN ÎLE-DE-FRANCE

Le 4^{ème} plan régional santé environnement d'Île-de-France comprend une action spécifique (action 4.4) dédiée à l'amélioration des connaissances du lien bruit-sommeil des Franciliens. Cette action est pilotée par Bruitparif, avec la participation du Centre Vigilance Fatigue Somnolence de l'hôtel Dieu (VIFASOM) et de l'ORS Île-de-France. Outre la conduite de l'étude SOMNIBRUIT, cette action comporte la réalisation d'une étude individuelle auprès de 500 volontaires en Île-de-France, exposés à différents types de sources de bruit. Ces volontaires se verraient équipés durant dix nuits consécutives d'une bague connectée pour mesurer différents paramètres biologiques et les caractéristiques de leur sommeil, ainsi que de capteurs de mesure du bruit à l'intérieur de leur chambre à coucher et en façade de celle-ci. Cette étude permettra d'identifier les dimensions du sommeil affectées, de comparer les effets selon la source de bruit, de déterminer les indicateurs acoustiques les plus pertinents et de caractériser les facteurs de vulnérabilité.

L'année 2025 a permis de poursuivre le travail de préparation de cette étude individuelle en élaborant le protocole d'étude (zones d'étude et contextes d'exposition, modalités de sélection et de participation, modalités de recueil des données par instrumentation et questionnaire d'analyse). Une fois finalisé, ce protocole devra être soumis en 2026 au comité de protection des données, préalable indispensable au démarrage de la phase de recrutement des volontaires. La réalisation de l'instrumentation, puis le traitement des résultats sont envisagés sur les années 2026 à 2028.

DÉMARRAGE DU PROJET COGEN'AIR

Le projet COGEN'AIR vise à étudier les facteurs de variabilité de la gêne instantanée, de moyen terme et de long terme liée au bruit du trafic aérien et à tester la pertinence d'un indicateur de type compteur d'événements sonores à points. Cette étude pilote est menée sur trois secteurs survolés sélectionnés en Île-de-France, en y associant à chaque fois une trentaine de riverains. Le projet COGEN'AIR bénéficie du soutien de l'Anses (au titre des études de faisabilité de l'appel à projets de recherche en environnement, santé et travail 2024) ainsi que de l'ARS (au titre des travaux prévus dans l'action 4.3 du PRSE4 qui vise à renforcer la surveillance du bruit en tenant davantage compte des effets sanitaires associés aux pics de bruit des transports). Il a été présenté le 26 mars 2025 lors du séminaire de présentation du Programme National de Recherche Environnement-Santé-Travail de l'Anses.

L'étude a été lancée de manière opérationnelle en 2025. Il s'est agi dans un premier temps de sélectionner les trois secteurs d'étude : un secteur de Sucy-en-Brie, commune concernée par les survols en lien avec l'aéroport de Paris-Orly, un secteur de Saint-Prix, commune concernée par les survols en lien avec l'aéroport de Paris-CDG et un secteur de Villiers-le-Bâcle et de Magny-les-Hameaux, communes concernées par les survols en lien avec l'activité aérienne de l'aérodrome de Paris-Saclay-Versailles. Entre avril et mai 2025, Bruitparif a assuré le recrutement d'une trentaine de participants sur chacun des sites. Pour chacun des sites, les participants ont renseigné un questionnaire, rempli un tableau de bord d'activités et porté un équipement de mesure pendant une quinzaine de jours, ceci afin de caractériser leur gêne de moyen terme et de long terme en lien avec le bruit généré par les survols. Ils ont ensuite pu participer à une session collective d'évaluation de leur gêne instantanée ressentie à chaque survol. Le recueil de ces données de terrain, qui s'est accompagné de mesures du bruit lié au trafic aérien pendant toute la durée de l'enquête, a été réalisé de mai à octobre 2025. Les données seront analysées et feront l'objet de restitutions dans le courant de l'année 2026.

PROJET BROUHHAHA

Le projet de recherche BROUHHAHA est soutenu par la Fondation de France et se déroule sur la période 2021-2026. Il est coordonné par l'INSERM et associe l'Université Gustave Eiffel (UMRESTTE - Unité Mixte de Recherche Epidémiologique et de Surveillance Transport Travail Environnement), Acoucité (Observatoire de l'environnement sonore de la Métropole de Lyon) et Bruitparif.

L'objectif général du projet est d'étudier l'impact de l'exposition au bruit des transports sur le risque de développer des maladies cardiométaboliques, notamment du diabète de type 2. Pour cela, les niveaux d'exposition au trafic routier, ferroviaire et aérien de près de 19 000 femmes de la première génération de la cohorte familiale E3N-Génération qui ont vécu en Île-de-France ou en Auvergne Rhône-Alpes entre 2000 et 2014 ont été mis en relation avec les données de santé collectées par l'INSERM. Ces données étaient encore en cours d'analyse par l'INSERM en 2025 en tenant compte de nombreux facteurs individuels de risque de ces femmes – leur régime alimentaire, leurs antécédents familiaux, leur indice de masse corporelle ou encore leur consommation de tabac et d'alcool – pour déterminer la relation entre l'exposition au bruit des transports et le risque de diabète de type 2 et d'hypertension artérielle. Des premiers résultats indiquant une association significative bien que modérée entre exposition au bruit routier et risque de diabète de type 2, ont été publiés en décembre 2025 dans la revue scientifique « Environnement International » (voir [article](#)).

En parallèle, le projet BROUHHAHA comporte une étude sur les variations à court terme d'indicateurs de santé en fonction de l'exposition au bruit. Cette étude pilote a été conduite en 2025 auprès de 120 participants volontaires (hommes et femmes) qui ont été recrutés parmi les enfants de la cohorte E3N. Trois vagues d'instrumentation de 40 volontaires à chaque fois ont eu lieu successivement le 7 mars, le 16 mai et le 24 septembre 2025. Les participants ont été équipés, durant une semaine, de deux appareillages permettant d'estimer leur exposition au bruit (dosimètre mis à disposition par Bruitparif et application NoiseCapture développée par l'Umrae - Unité mixte de recherche en acoustique environnementale de l'université Gustave Eiffel et du Cerema) ainsi que d'un dispositif e-santé connecté permettant de mesurer différents paramètres physiologiques : fréquence cardiaque, activité physique, phases de sommeil, pression artérielle et glycémie. Ils ont dû également remplir un certain nombre de questionnaires sur leurs activités ainsi que réaliser un suivi de leur alimentation. Il s'agit, à travers cette étude pilote, d'investiguer les effets d'une exposition au bruit à court terme sur les marqueurs cardio-métaboliques intermédiaires.

Bruitparif a pu collecter et dépouiller les résultats de mesure de bruit des dosimètres des participants à cette étude. Ces résultats ont été transmis à l'INSERM qui a la charge de réaliser les analyses portant sur l'exploitation croisée des résultats des expositions au bruit et des marqueurs physiologiques, en tenant compte des facteurs individuels. Ces analyses seront conduites en 2026.

DÉMARRAGE DU PROJET AMELIA

Bruitparif est partenaire du projet Amelia qui a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets DIAT (Démonstrateurs d'IA frugale au service de la transition écologique) de la Banque des Territoires.

Le projet est coordonné par la start-up Walt'R et associe également l'Université Gustave Eiffel, l'IFP Énergies Nouvelles et l'Établissement public territorial Paris Est Marne & Bois (PEMB).

L'objectif principal du projet est de créer la première cartographie dynamique du bruit et de la qualité de l'air, alimentée en temps réel par des données de mobilité, sur le territoire de PEMB.

En 2025, le projet a démarré officiellement par la signature de la convention de financement le 11 mars et la signature de l'accord de consortium entre les partenaires du projet le 1er avril. Le projet a également été présenté aux communes du territoire de PEMB les 28 février et 28 avril et une conférence de presse a été organisée le 3 juillet au Cresco à Saint-Mandé (94) à l'occasion du lancement opérationnel du projet.

NOUVELLE SOUMISSION DU PROJET NOCTAMBRUIT

Bruitparif en partenariat avec l'Umrae (unité mixte de recherche en acoustique environnementale de l'université Gustave Eiffel et du Cerema), l'Umrestte (unité mixte de l'université Gustave Eiffel et de l'Université Claude Bernard Lyon 1), le Centre du Sommeil et de la Vigilance de l'Hôtel-Dieu, les villes de Paris et de Strasbourg, ont travaillé au montage du projet NOCTAMBRUIT. Le projet consiste à mener la première évaluation de l'exposition des populations au bruit de la vie récréative nocturne et des effets sanitaires associés en termes de gêne et de perturbations du sommeil.

Le projet avait été sélectionné en 2023 et 2024 lors des premières phases de candidature de l'appel à projets de recherche de l'Agence Nationale de la Recherche sur le thème « Une seule santé ». Il n'avait cependant pas été retenu en phase 2, malgré une évaluation positive. Il a donc été à nouveau soumis à l'appel à projets 2025 de l'ANR sur le même thème. Il n'a malheureusement pas pu être sélectionné cette année encore malgré des avis très positifs émis par les évaluateurs du projet.

Les partenaires ont décidé de resoumettre à nouveau le projet en 2026.

SÉLECTION DU PROJET MS-EXPO

Le 30 mai 2025, l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild, en association avec l'équipe NEMESIS (Institut Pierre Louis Epidémiologie et Santé Publique, INSERM UMR 1136), Airparif et Bruitparif, a déposé un dossier de candidature pour le projet MS-EXPO en réponse à la 3ème édition de l'appel à projet du HDH-GD4H.

Ce projet a été déclaré lauréat en juillet 2025. Il vise à évaluer l'impact de plusieurs expositions environnementales dont le bruit, sur la sclérose en plaques (SEP) et son évolution.

Le second semestre 2025 a été consacré à la phase de contractualisation avec le HDH, les travaux de mise en œuvre du projet débuteront en 2026.

FOURNITURE DE DONNÉES POUR L'EQIS AIR-BRUIT DU BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE

Durant l'été 2025, la Direction de la Santé Publique de la Ville de Paris a confié au bureau d'études Equit'Health la réalisation d'une évaluation quantitative des impacts sanitaires (EQIS) de la pollution de l'air et du bruit dans une bande d'environ 500 mètres de part et d'autre du boulevard périphérique. Airparif et Bruitparif ont été associés pour la fourniture de données d'entrée pour cette EQIS.

Dans le cadre de cette étude, Bruitparif a mis à la disposition d'Equit'Health des données d'exposition au bruit. Pour les deux horizons de référence retenus 2012 et 2024 (après passage de la vitesse limite du boulevard périphérique à 50 km/h), Bruitparif a ainsi produit les cartes de bruit routier et fournit différents indicateurs de bruit routier (décomposition de la population exposée par plage de 1 dB selon les indicateurs Lden et Ln, indicateurs AEI, indicateurs sanitaires tels que le nombre de personnes fortement gênées et le nombre de personnes fortement perturbées dans leur sommeil), à l'échelle du

découpage Iris de l'INSEE, pour tous les iris intersectant le périmètre d'étude. Pour produire les données de 2024, Bruitparif a exploité le modèle de cartographie dynamique du bruit routier développé par ses soins (voir p. 9 et 10) ainsi que les cartes stratégiques de bruit routier de dernière échéance. Pour produire les données de 2012, Bruitparif a refait des modélisations selon la méthodologie CNOSSOS sur la base des données de trafic de 2012, de la BDTOPO et des données de population de cet horizon. Les données ont été transmises en fin d'année 2025 à l'équipe en charge de la réalisation de l'EQIS.

CONTRIBUER À LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE

PARTICIPATION AU COMITÉ D'APPUI THÉMATIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

Santé Publique France a mis en place en 2023 un Comité d'Appui Thématique (CAT) composé de 5 personnalités extérieures (dont Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif) et destiné à l'accompagner dans la réalisation d'une évaluation quantitative d'impact sanitaire (EQIS) du bruit des transports sur la santé humaine.

Au cours de l'année 2025, 2 réunions du CAT (5 mai et 15 octobre) ont permis de finaliser le protocole à retenir pour la réalisation de l'EQIS, plus particulièrement les modalités d'évaluation des données d'exposition, et la sélection des fonctions exposition-risque qui paraissent pertinentes à retenir compte tenu des publications scientifiques disponibles.

PARTICIPATION À DES COLLOQUES ET CONGRÈS SCIENTIFIQUES

Bruitparif est intervenu en 2025 dans différents congrès, colloques ou cercles d'échanges avec le milieu de la recherche scientifique :

- 26 et 27 mars : Présentation du projet COGEN'AIR au séminaire ANSES relatif aux projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets de recherche 2024.
- 2 avril : Valorisation du projet SOMNIBRUIT lors de la réunion du groupe national santé environnement à l'hôtel de Roquelaure, Paris.
- 28 au 30 avril : Congrès « Urban Sound Symposium » organisé par l'EMPA (Institut fédéral suisse en sciences des matériaux et en technologies) à Zürich (Suisse). Bruitparif y a fait une [présentation des travaux de l'observatoire, notamment en matière de développement d'un radar sonore à visée de contrôle sanction des véhicules](#).
- 28 au 30 avril : Congrès Français d'Acoustique à Paris - la Sorbonne. Intervention de Bruitparif pour présenter plusieurs travaux de l'observatoire (voir articles publiés ci-après).
- 12 mai : 1ères rencontres scientifiques du Centre opérationnel consacré à la modélisation, la simulation et l'expérimentation urbaine (CO MISCIB) : Bruitparif est intervenue dans une table ronde consacrée à l'usage des modèles de simulation.
- 4 et 5 juin : Journées Techniques Acoustique et Vibrations. Bruitparif y a fait deux présentations de travaux :
 - [Évaluation de l'impact sonore de l'électrification des véhicules à Paris – Premiers tests par approche simplifiée](#).
 - [Cartographie dynamique du bruit associé au trafic routier du boulevard périphérique parisien](#).
- 23 et 24 juin : Rencontres de l'Ingénierie Acoustique organisées par CINOVA-GIAC. Bruitparif y a fait une [présentation des résultats de la campagne d'observation menée au sein de 20 événements diffusant des sons amplifiés en Île-de-France](#).
- 23 juin : Présentation du projet SOMNIBRUIT (Bruitparif, ORS et VIFASOM) dans le cadre de la séquence dédiée aux avancées permises par la 1^{ère} édition de l'appel à projets du HDH, du CGDD et du GD4H.
- 23 au 26 juin : Euronoise / Forum Acusticum 2025 à Malaga (Espagne). Intervention de Bruitparif pour présenter plusieurs travaux de l'observatoire (voir articles publiés ci-après).

COMPRENDRE

- 8 et 9 octobre : Conférence internationale NVH sur l'acoustique et l'ingénierie audio dans les véhicules électriques et hybrides, organisée par la SIA à l'ENSIM au Mans. Le groupe Renault et Bruitparif y ont fait une [présentation intitulée « Environmental noise model updating using real world road quality data »](#).
- 21 novembre : Congrès du Sommeil à Strasbourg. Présentation des résultats du projet SOMNIBRUIT.

7 articles de valorisation scientifique associant Bruitparif comme auteur ou co-auteur ont été publiés en 2025 dans des revues scientifiques ou dans des actes de congrès :

- [Cartographie dynamique du bruit associé au trafic routier du boulevard périphérique parisien](#), RIBEIRO C, HELLOT M, NIVON M, DECOURT V, JAMARD P, MIETLICKI F, WEIL A, MIETLICKI C, HONORE C, GOURLAY-FRANCE C, DURAND L, PIOT A, SERMONDADAZ C, MULCIBA R, MOSTEFAI O, CFA 2025, Paris.
- [Etude pilote participative pour la co-construction d'un indicateur acoustique à points intégrant la gêne liée au bruit du trafic aérien - Présentation du protocole d'étude](#), SINEAU M, MIETLICKI F, HELLOT M, MIETLICKI C, CFA 2025, Paris.
- [Genifer feasibility study - Assessing railway noise instantaneous annoyance with in-situ listening test](#), HELLOT M, MAFFEIS R, SINEAU M, EVRARD AS, REGAIRAZ JP, Euronoise 2025, Malaga.
- [Method for railway noise event detection - Experiment using Medusa sensors](#), HELLOT M, SINEAU M, MIETLICKI C, Euronoise 2025, Malaga.
- [Délivrance de psychotropes à visée hypnotique dans l'unité urbaine de Paris : analyse temporelle \(2015-2021\) et territoriale, démographique et socio-économique \(2017-2019\) des troubles chroniques du sommeil](#). Chauvineau M, Host S, Ndiaye K, Mietlicki F, Léger D. Bull Epidemiol Hebd. 2025;(18):332-41.
- Chauvineau, M.; Host, S.; Ndiaye, K.; Sineau, M.; Decourt, V.; Hellot, M.; Mietlicki, F.; Léger, D. Night-Time Exposure to Road, Railway, Aircraft, and Recreational Noise Is Associated with Hypnotic Psychotropic Drug Dispensing for Chronic Insomnia in the Paris Metropolitan Area. Int.J. Environ. Res. Public Health 2025, 22, 1647. <https://doi.org/10.3390/ijerph22111647>.
- Houeta A, Evrard AS, Perrin C, Artaud F, Boileau A, Hellot M, Jamard P, Mietlicki F, Domergue C, Janillon V, Vincent B, Coudon T, Grassot L, Praud D, Fagherazzi G, Severi G, Faure E, Association between transportation noise exposure and type 2 diabetes risk in a French prospective cohort: the E3N-generations cohort. Environment International 207 (2026) 109972. <https://doi.org/10.1016/j.envint.2025.109972>.

FORMATIONS DISPENSÉES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Bruitparif est intervenu en 2025 dans plusieurs formations de l'enseignement supérieur :

- Les 25 février et 18 mars : Bruitparif a donné six heures de formation sur le bruit et sa prise en compte dans l'aménagement, dans le cadre de l'enseignement « Ingénierie de l'environnement » du mastère ACTE (Aménager et Construire pour la Transition Energétique) de l'école Centrale Supélec.
- Le 24 mars : Bruitparif a donné une formation sur le bruit et ses effets sur la santé aux étudiants de la faculté de Pharmacie de Paris-Saclay.
- Le 9 avril : Bruitparif a donné une formation sur le bruit et ses effets sur la santé aux étudiants de l'Institut de Formation en Audioprothèse La Musse (Eure).
- Le 9 octobre : Bruitparif a accueilli dans ses locaux et pour la journée, les étudiants de 2ème année du BUT génie biologique, parcours sciences de l'environnement et écotecnologies de l'IUT de Cergy-Pontoise. Au programme : rappels d'acoustique, point sur la surveillance du bruit dans l'environnement, sensibilisation aux risques sanitaires, visite du laboratoire de Bruitparif et balade acoustique dans les environs.

AXE 3. ACCOMPAGNER LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

Agir au service de politiques publiques intégrant les enjeux liés au bruit

Bruitparif accompagne les collectivités territoriales membres de l'association dans la mise en œuvre de leurs obligations réglementaires concernant l'application de la directive 2002/49/CE. Il s'agit également, de manière plus large, d'améliorer la prise en compte du bruit dans les politiques publiques territoriales et de développer une capacité d'expertise forte sur les questions d'environnement sonore.

PARTICIPER À LA BONNE MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE

ACCOMPAGNEMENT DES AUTORITÉS COMPÉTENTES AU TITRE DES AGGLOMÉRATIONS

L'année 2025 a été en grande partie consacrée à l'accompagnement des agglomérations dans la phase d'élaboration et d'adoption de leur plan de prévention du bruit dans l'environnement de 4^{ème} échéance (PPBE E4). L'accompagnement a pris la forme, selon les cas, des actions suivantes :

- Aide méthodologique et réglementaire sur les attendus d'un PPBE E4.
- Mise en relation avec les gestionnaires.
- Consolidation des retours des communes et des gestionnaires d'infrastructures quant aux actions de lutte contre le bruit réalisées ou prévues sur le territoire.
- Mise à disposition de données géomatiques relatives aux cartes stratégiques de bruit ou au diagnostic acoustique produits sur le territoire.
- Aide à l'appropriation des données issues des CSB ou des diagnostics.
- Aide à la rédaction de certaines parties du document de PPBE.
- Relecture du projet de PPBE.

Des réunions de présentation des cartes stratégiques de bruit et des diagnostics acoustiques produits, ou encore d'aide à l'élaboration des PPBE, ont été organisées tout au long de l'année avec les services ou les élus des agglomérations concernées, parmi lesquelles on peut citer :

- 20 janvier : Intervention de Bruitparif pour présenter le diagnostic acoustique du territoire dans le cadre d'une réunion de la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud portant sur son projet de PPBE E4.
- 21 janvier : Intervention de Bruitparif en commission transition écologique et énergétique de la Métropole du Grand Paris pour présenter le diagnostic acoustique de ce territoire.
- 29 janvier : Intervention de Bruitparif en commission développement durable de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine dans le cadre de la présentation du projet de PPBE E4 de ce territoire.
- 12 février : Participation de Bruitparif au groupe de travail des communes pour l'élaboration du PPBE E4 de la communauté d'agglomération de Paris Saclay.
- 26 mai : Réunion avec les services de la communauté d'agglomération Marne et Gondoire au sujet de l'entrée de cette agglomération dans la liste des agglomérations devant mettre en œuvre la directive 2002/49/CE.
- 3 juin : Participation à la réunion de présentation du PPBE E4 de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines à ses communes.
- 17 juin : Intervention de Bruitparif lors de la réunion de présentation du projet de PPBE E4 de la Métropole du Grand Paris à ses communes et territoires.
- 19 septembre : Intervention de Bruitparif dans le cadre de la présentation du projet de PPBE E4 de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise à ses communes ainsi qu'aux gestionnaires.

ACCOMPAGNER

Fin 2025, 11 agglomérations sur 14, représentant 90 % de la population du territoire concerné par l'établissement de CSB et de PPBE d'agglomération au titre de l'échéance 4, avaient adopté leurs cartes stratégiques de bruit de 4^{ème} échéance. Restaient trois agglomérations qui ne l'avaient pas encore fait : la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPSEO), la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la communauté d'agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine. La CU GPSEO devrait toutefois les adopter en 2026 de manière concomitante à son PPBE d'échéance 4.

Au cours de l'année 2025, 7 PPBE d'échéance 4 ont été adoptés après la phase de consultation publique et trois autres ont été soumis à la consultation du public. Un onzième projet de PPBE E4 a été finalisé et sera mis à la consultation du public tout début 2026. Un douzième projet de PPBE E4 était en voie de réalisation. En octobre 2025, la direction départementale des territoires des Yvelines a adressé un courrier de mise en demeure aux deux dernières agglomérations qui n'avaient pas encore démarré la réalisation de leur PPBE E4 (la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la communauté d'agglomération de Saint Germain Boucles de Seine). Si celles-ci ne se lancent pas rapidement dans l'élaboration de leur PPBE, le préfet des Yvelines sera amené à engager la voie de la substitution.

Le tableau suivant récapitule l'état d'avancement, au 31 décembre 2025, de la mise en œuvre de l'échéance 4 de la directive européenne au sein des agglomérations franciliennes.

Agglomérations compétentes	Date approbation CSB E4	Etat d'avancement PPBE E4 au 31/12/2025	Consultation publique sur le projet de PPBE E4	Date approbation PPBE E4
CA Paris - Vallée de la Marne	29/02/2024	Adopté	Du 2 septembre au 2 novembre 2024	13 février 2025
CA Val d'Yerres Val de Seine	04/04/2024	Adopté	Du 2 septembre au 1er novembre 2024	13 février 2025
CA Grand Paris Sud	06/02/2024	Adopté	Du 5 février au 5 avril 2025	27 mai 2025
CA Coeur d'Essonne Agglomération	04/12/2023	Adopté	Du 26 mars au 26 mai 2025	24 juin 2025
CA Paris-Saclay	26/06/2024	Adopté	Du 4 avril au 4 juin 2025	25 juin 2025
Métropole du Grand Paris	12/10/2023	Adopté	Du 19 mai au 21 juillet 2025	12 décembre 2025
CA Val Parisis	02/04/2024	Adopté	Du 26 mai au 26 juillet 2025	15 décembre 2025
CA Cergy-Pontoise	17/12/2024	Phase de consultation du public achevée	Du 18 octobre au 18 décembre 2025	10 février 2026
CA Saint Quentin en Yvelines	26/09/2024	Phase de consultation du public achevée	Du 20 octobre au 22 décembre 2025	Approbation devrait avoir lieu après les élections municipales de mars 2026
CA Roissy Pays de France	10/04/2025	Phase de consultation du public achevée	Du 5 mai au 5 juillet 2025	Approbation devrait avoir lieu après les élections municipales de mars 2026
CA Plaine Vallée	22/05/2024	Projet de PPBE prêt à être soumis à la consultation du public	Du 9 janvier au 9 mars 2026	Approbation devrait avoir lieu après les élections municipales de mars 2026
CU Grand Paris Seine et Oise		En cours d'élaboration	Devrait être soumis à la consultation du public après les élections municipales de mars 2026	Approbation devrait avoir lieu en septembre 2026
CA Versailles Grand Parc		Non commencé - Mise en demeure		
CA Saint Germain Boucles de Seine		Non commencé - Mise en demeure		

État d'avancement au 31 décembre 2025 de la mise en œuvre de la quatrième échéance de la directive européenne 2002/49/CE au sein des agglomérations franciliennes

ACCOMPAGNEMENT DES AUTORITÉS COMPÉTENTES AU TITRE DES GRANDES INFRASTRUCTURES

Bruitparif a poursuivi son accompagnement en cas de besoin auprès des gestionnaires de grandes infrastructures qui sont membres de Bruitparif dans la préparation de l'élaboration de leur PPBE. En 2025, Bruitparif a notamment aidé le conseil départemental du Val-d'Oise à hiérarchiser les enjeux d'exposition au bruit routier le long de ses voiries départementales dans le cadre de l'élaboration de son PPBE d'échéance 4.

Au 31 décembre 2025, tous les PPBE E4 des grandes infrastructures de transports terrestres sous autorité de l'État avaient été adoptés. Les PPBE E4 des conseils départementaux de Seine-et-Marne et

du Val-de-Marne avaient également été approuvés, alors que celui du Val-d'Oise était en cours de consultation du public. Les autres départements (Essonne, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine et Yvelines) devraient soumettre leur projet de PPBE E4 à la consultation du public en 2026.

Enfin concernant les grands aéroports, le PPBE E4 de l'aéroport de Paris-CDG avait été adopté en 2023 mais ceux des aéroports de Paris-Orly et de Paris-Le Bourget n'étaient pas encore commencés à la fin de l'année 2025.

ÉLABORATION DES CARTES STRATÉGIQUES DE BRUIT D'ÉCHÉANCE 5

Bruitparif a travaillé activement en 2025 à collecter, analyser, corriger et consolider les données d'entrée d'origine routière qui permettront de lancer les calculs de modélisation pour disposer en temps et en heure des différentes cartographies stratégiques du bruit d'échéance 5 (CSB E5) et des statistiques d'exposition demandées par la réglementation.

Dans ce cadre, des échanges ont eu lieu tout au long de l'année 2025 entre Bruitparif, la DRIEAT, la direction territoriale francilienne du Cerema, l'équipe en charge de la coordination nationale du projet Avatar au Cerema et les gestionnaires d'infrastructures, afin de disposer d'une base de données la plus fiable possible concernant la domanialité des grandes infrastructures routières en Île-de-France et les caractéristiques de trafic (débits moyens journaliers annuels, vitesses, taux de poids lourds). Une réunion de coordination avec la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) du ministère de la transition écologique s'est tenue dans ce cadre le 6 novembre 2025.

Des échanges ont également eu lieu entre Bruitparif, la DRIEAT, les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires SNCF Réseau et RATP, ainsi qu'avec Île-de-France Mobilités (IDFM) pour la préparation des données d'entrée ferroviaires nécessaires à la réalisation des CSB E5.

Bruitparif a également participé le 3 octobre à une première réunion du groupe de travail national dédié à l'élaboration des CSB E5 qui a été mis en place par la DGPR en vue de partager les pratiques et d'harmoniser les choix méthodologiques pour la réalisation des CSB E5.

COORDINATION RÉGIONALE

Bruitparif a participé le 25 juin au club bruit régional organisé par la DRIEAT.

Le 15 octobre, la DRIEAT et Bruitparif ont organisé un séminaire dédié au bruit des transports terrestres et à sa prise en compte dans les plans de prévention. À l'occasion de trois tables rondes thématiques, de nombreux acteurs ont pu partager leurs constats, présenter les problématiques rencontrées par les collectivités, des solutions mises en œuvre, les outils réglementaires existants... mais aussi évoquer différents axes d'investigation d'intérêt pour l'avenir : la problématique des vibrations, la gestion de secteurs multi-exposés (fer et route par exemple), le recours à des indicateurs événementiels de bruit, le besoin d'évolutions législatives et réglementaires...

Il ressort des échanges tenus un fort intérêt pour la problématique du bruit et le souhait d'organiser une rencontre annuelle associant les correspondants "bruit" des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la directive européenne 2002/49/CE à l'échelle régionale.

PRESTATIONS DE SERVICES

Mission d'accompagnement pour l'établissement d'un référentiel de sites classés « zones calmes » pour le compte de la communauté d'agglomération de Paris Vallée de la Marne

En 2025, la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne a attribué un marché de prestations à Bruitparif en vue d'identifier et de hiérarchiser les espaces de son territoire pouvant être reconnus comme « zones calmes ». Ce travail, qui sera réalisé en grande partie en 2026, s'inscrit dans le cadre du PPBE d'échéance 4 de l'agglomération. Il s'appuiera sur les données existantes (cartes de bruit stratégiques, informations géographiques spécifiques au territoire, guides pratiques et recommandations existantes en termes d'identification de zones calmes ou de moindre bruit) pour

établir, en co-construction avec la collectivité, un référentiel méthodologique pédagogique et duplicable qui puisse être directement utilisé par les acteurs de l'agglomération.

Mission pour le conseil départemental de Seine-Saint-Denis

En 2025, Bruitparif a réalisé, pour le compte du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, une prestation de diagnostic acoustique du bruit généré par les voiries départementales, complémentaire aux cartes stratégiques du bruit établies dans le cadre de la 4^{ème} échéance, en vue de l'élaboration du PPBE des GITT du département. Cette mission a comporté la production de cartes de bruit routier des seules voiries de compétence départementale, le calcul des statistiques associées d'exposition des populations et le recensement des bâtiments sensibles situés dans une bande de 100 mètres autour des voies départementales. Ce diagnostic a été produit à partir de données actualisées de trafic routier portant sur les années 2022 et 2023. Les impacts sanitaires associés ont été calculés à la maille de 200 mètres. Les secteurs à enjeux prioritaires ont été identifiés par hiérarchisation des scores d'impacts sanitaires et du nombre d'habitants en situation de dépassement des valeurs limites. Il s'agissait, en particulier, d'identifier les zones à enjeux prioritaires au sein des secteurs faisant l'objet de la politique de la ville (quartiers prioritaires de la ville QPV et secteurs inscrits au programme national de renouvellement urbain PNRU).

Mission pour le conseil départemental des Hauts-de-Seine

Bruitparif s'est vu attribuer en octobre 2025 un marché de prestation de services par le conseil départemental des Hauts-de-Seine, destiné à compléter différents éléments de diagnostics acoustiques du PPBE E4 du département. À ce titre, le marché comprend 4 volets : le diagnostic fin de zones à enjeux forts comprenant l'instrumentation de sites routiers avant et après remplacement du revêtement de chaussée, le diagnostic fin de zones de calme comprenant l'instrumentation acoustique de parcs départementaux, des interventions de sensibilisation et d'initiation à la mesure du bruit dans des collèges et enfin, la caractérisation acoustique d'un secteur destiné à être aménagé (RD20 à Gennevilliers). Ces travaux seront réalisés en 2026.

CARTOGRAPHIER LA COEXPOSITION AIR-BRUIT

En 2024, Bruitparif et Airparif ont développé ensemble une cartographie de la coexposition aux pollutions sonores et atmosphériques en Île-de-France, qui est mise à disposition sur la plateforme internet dédiée <https://carto.airparif.bruitparif.fr>. Cette plateforme permet de naviguer et de zoomer dans la carte et d'accéder aux statistiques d'exposition combinée au bruit et à la pollution de l'air aux différents échelons territoriaux (communes, intercommunalités, départements).

Durant l'été 2025, Bruitparif et Airparif ont fait évoluer la cartographie des pollutions sonore et atmosphérique en Île-de-France et les statistiques d'exposition qui y sont associées. D'une part, les données de qualité de l'air ont été mises à jour sur la base des observations des trois dernières années (2022 à 2024), les données sur le bruit (modélisées) restant quant à elles inchangées hormis aux abords du boulevard périphérique pour lequel l'abaissement de la vitesse autorisée à 50 km/h a été pris en compte. D'autre part, l'échelle de représentation sur la carte a été revue pour faire en sorte que les changements de couleurs correspondent aux franchissements des valeurs de recommandation sanitaire ou des seuils réglementaires. Deux cartes sont mises à disposition sur la plateforme :

- La carte 2022 qui tient compte des données de qualité de l'air de la période 2020-2022 et des données de bruit produites en 2022 dans le cadre de l'échéance 4 de la directive européenne 2002/49/CE.
- La carte 2024 qui intègre la mise à jour effectuée sur la période 2022-2024.

CONTRIBUER À LA PRISE EN COMPTE DU BRUIT DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

À L'INTERNATIONAL

Une réunion d'échanges entre la ville de Québec, la ville de Paris et Bruitparif a eu lieu le 7 février, afin de partager leurs expériences respectives en matière de gestion de la tranquillité publique et de présenter le capteur méduse.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES NATIONALES

Participation aux travaux du conseil national du bruit (CNB) et de l'ACNUSA

Bruitparif a participé à deux groupes de travail (GT) du CNB en 2025 : GT « pics de bruit ferroviaire » (une réunion et des points d'avancement en effectif restreint) qui est piloté par Bruitparif, et GT « bruit du trafic aérien » (une réunion). Bruitparif a également assisté à deux réunions du GT « vibrations ».

Bruitparif a aussi participé à trois réunions (17 septembre, 19 novembre et 18 décembre) de la commission mixte du CNB.

Bruitparif a enfin pris part à cinq réunions de groupe de travail de l'ACNUSA visant à mettre à jour le Guide méthodologique de Mesure du Bruit Aérien (GMBA).

Participation aux instances de gouvernance de l'expérimentation nationale de radars sonores

Bruitparif a participé tout au long de l'année 2025 à 16 réunions avec les parties prenantes de l'expérimentation de radars sonores visant à définir le cadre légal de la verbalisation ainsi qu'à suivre le dispositif d'homologation des appareils :

- 8 réunions du comité de pilotage avec la participation de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR - ministère de la Transition écologique), de la Direction de la sécurité routière (DSR - Ministère de l'intérieur), de la Direction générale des entreprises (DGE - Ministère des finances), de l'ANTAI, du laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) et des fabricants (Bruitparif et MicrodB) ;
- 8 réunions du comité opérationnel avec les collectivités, la DGPR et les fabricants.

Participation au projet d'observatoire national des nuisances environnementales (ONNE)

Bruitparif est intervenue le 31 mars pour présenter la démarche de cartographie air-bruit mise en œuvre en Île-de-France par Airparif et Bruitparif, lors de la réunion de présentation du projet ONNE organisée par le Cerema à destination des agglomérations.

Bruitparif a également participé aux premières réunions des groupes de travail « pilotage » et « méthodologie » du projet ONNE qui se sont tenues les 7 et 11 avril.

22ème édition de la Semaine du Son

Bruitparif est membre actif de l'association La Semaine du Son et, à ce titre, soutient les actions de cette association en faveur de la promotion du sonore selon une approche transversale : culturelle, médicale, industrielle, pédagogique et économique. La vingt-deuxième édition de cet événement, placée sous le thème « Sons et politiques » s'est déroulée du lundi 20 janvier au dimanche 2 février 2025. À cette occasion, Bruitparif a participé à la conférence de presse de lancement le 16 janvier ainsi qu'à l'animation, le 21 janvier, de la journée consacrée aux enjeux juridiques et politiques de l'environnement sonore urbain. Bruitparif a également participé au jury du Concours « Place au Son » destiné aux étudiants en école d'architecture, de design et d'art et aux jeunes professionnels et dont le thème de l'édition 2024/2025 était l'ambiance sonore des terrasses.

Autres participations et interventions au niveau national

- Le 10 avril 2025, le président et la directrice de Bruitparif ont été auditionnés par messieurs Chevrollier et Devinaz, rapporteurs de la mission d'information sur les nuisances sonores causées par les transports de la Commission Développement Durable du Sénat. Le rapport établi à la suite de cette mission a été publié le 25 juin 2025. Accéder à [ce rapport](#).
- Le 16 avril, Bruitparif a participé à l'Assemblée générale du CidB.
- Le 17 avril, une rencontre a eu lieu entre les Présidents de l'Acnusa et de Bruitparif en présence de leurs équipes respectives.
- Le 5 mai, Bruitparif a reçu la députée Maud Petit pour une présentation des activités de Bruitparif et une visite de ses installations.

- Le 21 mai 2025, Bruitparif a fait une intervention sur les radars sonores pédagogiques dans le cadre du colloque sur les bonnes pratiques de gestion du bruit, qui a été organisé par le CidB en partenariat avec Toulouse Métropole.
- Le 19 septembre 2025, Bruitparif et Renault ont fait une présentation du dispositif Apache lors d'une réunion du club Bruit de la région Loire-Atlantique.
- Le 26 septembre 2025, le président et la directrice de Bruitparif ont été auditionnés par les membres d'une mission d'évaluation de la politique publique de maîtrise des nuisances sonores aéroportuaires, menée par la Cour des comptes.
- Le 17 novembre 2025, Bruitparif a fait une intervention au sein de la table ronde « Prendre soin des enfants et de leur environnement » lors du colloque « Quelle enfance en France aujourd'hui ? » organisé par le Conseil de l'enfance et de l'adolescence du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge.
- Le 24 novembre 2025, une rencontre a eu lieu entre le Président de la SIA (Société des Ingénieurs de l'automobile), le directeur recherche de la PFA (plateforme française de l'automobile), le pilote du groupe de travail NVH du SIA et la directrice de Bruitparif, afin d'échanger sur les perspectives de collaboration concernant la lutte contre le bruit routier.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES RÉGIONALES

Bruitparif a poursuivi en 2025 sa contribution à l'élaboration des politiques régionales en lien avec la problématique du bruit.

Suivi de la politique régionale de lutte contre le bruit ferroviaire

Bruitparif participe au suivi des actions prévues pour la lutte contre le bruit ferroviaire dans le cadre des conventions multipartites signées entre l'État, la Région Île-de-France, et les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires, en facilitant notamment l'implication des intercommunalités concernées par la réalisation d'études acoustiques sur les futurs secteurs d'intervention.

Bruitparif a participé dans ce cadre à 5 réunions du comité technique de lutte contre le bruit ferroviaire organisées par SNCF Réseau les 5 février, 22 mai, 17 septembre, 17 octobre et 19 novembre 2025.

Bruitparif a également participé à une réunion de suivi (le 9 septembre 2025) de l'observatoire du bruit du grand projet ferroviaire Seine Normandie.

Participation à certaines instances aéroportuaires en Île-de-France

Bruitparif a été invitée à faire des présentations de ses travaux dans plusieurs réunions d'instances aéroportuaires :

- Le 15 janvier 2025 : Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Paris-Orly.
- Le 20 mai 2025 : Réunion thématique Air/bruit/santé organisée par le groupe ADP dans le cadre du lancement de la concertation volontaire sur l'avenir de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.
- Le 5 novembre 2025 : Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lognes-Émerainville.
- Le 25 novembre 2025 : Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Saclay-Versailles

Participation au salon des maires d'Île-de-France

Bruitparif a participé les 3 et 4 juin 2025 au salon organisé par l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF) à la Porte de Versailles.

L'association y a tenu un stand afin de présenter ses activités, ses technologies innovantes (capteur méduse, radar sonore Hydre et afficheur de sensibilisation pédagogique) et d'échanger avec les services et élus des collectivités.

Autres participations de Bruitparif en 2025

- Le 19 mars Bruitparif a accueilli en ses locaux les membres de la commission environnement de la Région Île-de-France. Une présentation des activités de Bruitparif leur a été faite, suivie d'un temps d'échanges et d'une visite de ses installations techniques.
- Le 16 mai, Bruitparif est intervenue dans une réunion thématique Air et Bruit du groupe de travail « Transports » de la CFDT Île-de-France.
- Le 21 mai, Bruitparif est intervenu lors de la Journée Régionale de la Qualité de l'Air (JRQA) pour présenter les travaux réalisés en matière de cartographie "Air – Bruit"
- Le 23 mai, Bruitparif a présenté la campagne « Dose le son... Protège ton audition » lors de la fête des lycées éco responsables de la Région Île-de-France.
- Le 1^{er} juillet, Bruitparif est intervenue dans la conférence plaidoyer « Apaiser les autoroutes en Île-de-France » organisée par Est Ensemble.
- Bruitparif est intervenu le 3 octobre 2025 dans la formation « santé-environnement » à destination des commissaires enquêteurs de la région Île-de-France.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES LOCALES

Plan d'amélioration de l'environnement sonore (PAES) de la Ville de Paris

Bruitparif a participé aux instances de suivi du Plan d'amélioration de l'environnement sonore (PAES) de la Ville de Paris (comités opérationnels les 13 mai et 5 septembre, comités de suivi le 4 avril et le 26 septembre et comité de pilotage le 26 novembre).

Participation aux comités locaux de lutte contre le bruit (CLLCB)

Bruitparif a participé à 12 réunions de CLLCB mis en place par des mairies d'arrondissement :

- 5^{ème} arrondissement : 2 réunions le 17 mars et le 6 octobre
- 6^{ème} arrondissement : 2 réunions le 8 avril et le 6 novembre
- 9^{ème} arrondissement : 1 réunion le 3 décembre
- 15^{ème} arrondissement : 2 réunions le 24 janvier et le 17 novembre
- 17^{ème} arrondissement : 2 réunions le 23 avril et le 10 octobre
- 19^{ème} arrondissement : 3 réunions le 7 avril, le 6 octobre et le 10 décembre.

Participation aux réunions de chartes mises en place au sein de quartiers animés

Bruitparif a participé à 6 réunions des conseils de charte des ports placés sous l'égide d'Haropa Port :

- 21/05/2025 : Réunion de conseil de la charte Bercy-Gare Paris 13^{ème}
- 04/06/2025 : Réunion de conseil de la charte Austerlitz-Rapée Paris 12^{ème}
- 07/07/2025 : Réunion de conseil de la charte Bercy-Gare Paris 13^{ème}
- 10/07/2025 : Réunion de conseil de la charte Austerlitz-Rapée Paris 12^{ème}
- 02/10/2025 : Réunion de conseil de la charte Austerlitz-Rapée Paris 12^{ème}
- 07/10/2025 : Réunion de conseil de la charte Bercy-Gare Paris 13^{ème}

Bruitparif est également intervenu le 14 mai en soirée et en début de nuit afin de suivre la réalisation de l'étude globale d'impact des nuisances sonores du port de la Rapée Paris 12^{ème}.

Le 6 mars, Bruitparif a participé à une rencontre entre riverains et commerçants dans le cadre de la charte des Petites Ecuries du 10^{ème} arrondissement de Paris.

Le 24 mars Bruitparif a pris part au conseil de la charte de la Butte aux cailles dans le 13^{ème} arrondissement de Paris.

Accompagnement de collectivités locales

Bruitparif a rencontré certaines collectivités pour des réunions d'échanges relatives aux problématiques de bruit sur leur territoire et aux pistes d'actions envisageables :

- Le 2 avril : réunion avec les services de l'EPT Grand-Orly Seine-Bièvre dans le cadre du projet de réaménagement de la RN7.
- Le 14 avril : réunion avec la mairie de Villeneuve-Saint-Georges pour évoquer les sujets bruit de la commune.
- Le 2 octobre : réunion avec la mairie de Croissy-sur-Seine pour évoquer les contextes d'utilisation du capteur méduse.

WEBINAIRES

Le 12 mars, Bruitparif est intervenu dans un webinaire organisé par FNE Île-de-France et le "Pacte du Pouvoir de Vivre" concernant "L'inégale exposition aux pollutions sonore et atmosphérique en Ile-de-France". Accéder au [Replay](#).

Le 27 mai, Bruitparif est intervenu dans un webinaire organisé par l'association AVERE concernant la mobilité électrique.

Le 5 décembre 2025, Bruitparif est également intervenu dans le webinaire Bruit organisé par la commission sécurité de l'Association des Maires d'Île-de-France.

Bruitparif et l'ORS Île-de-France ont enfin organisé le 16 décembre 2025 un webinaire consacré aux effets du bruit sur la santé humaine. A l'occasion de la publication du rapport d'étude SOMNIBRUIT, ce webinaire a été l'occasion de faire le point sur les données disponibles récentes qui documentent les effets du bruit sur la santé et de faire un zoom sur plusieurs études conduites en Île-de-France. Accéder au [replay](#). Ce webinaire a été suivi par plus de 100 participants.

PUBLICATIONS DU FRANCILOPHONE

En 2025, Bruitparif a publié quatre numéros de son magazine d'information « Le Francilophone » :

- Le numéro #49 (1er trimestre 2025) a été consacré aux risques associés aux sons amplifiés ;
- Le numéro #50 (2ème trimestre 2025) a traité du bruit routier ;
- Le numéro #51 (3ème trimestre 2025) a abordé la thématique bruit et urbanisme ;
- Le numéro #52 (4ème trimestre 2025) s'est intéressé aux effets de l'exposition au bruit nocturne sur le sommeil.

TOUT'OUÏE, UN BULLETIN BIMESTRIEL

Depuis le mois de mars 2025, Bruitparif diffuse tous les deux mois à ses membres et partenaires une nouvelle version de son bulletin digital d'information Tout'Ouïe. Ce bulletin permet de présenter différentes actualités concernant la vie de l'observatoire Bruitparif (travaux en cours, dernières publications, modifications dans l'équipe, nouveaux partenariats, événements passés ou à venir...), met en lumière des actions menées par les membres de Bruitparif en matière de lutte contre le bruit (PPBE publiés, expérimentations en cours...) et fait état d'articles parus dans la presse générale ou scientifique adressant les enjeux d'environnement sonore. Chaque bulletin comporte également un petit podcast de 2 à 3 minutes destiné à présenter de manière pédagogique un sujet sur le bruit.

Les bulletins sont diffusés par mail et peuvent également être consultés directement sur le site internet de Bruitparif au sein de la rubrique dédiée : <https://www.bruitparif.fr/bulletins-d-info-tout-ouie/>

AXE 4. SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC

Informers les citoyens et mener des actions de sensibilisation sur les enjeux liés au bruit afin de renforcer l'implication citoyenne et d'encourager les modifications de comportements

Bruitparif joue un rôle important dans l'information et la sensibilisation à l'environnement sonore. À ce titre, l'association a réalisé plusieurs actions en 2025.

FAIRE ÉVOLUER LES OUTILS D'INFORMATION GRAND PUBLIC DE BRUITPARIF

NOUVELLE FONCTIONNALITÉ SUR LE SITE INTERNET DE BRUITPARIF

Bruitparif a mis à disposition sur son site un [calculateur de dose de bruit](#). Davantage destinée aux jeunes, cette fonctionnalité permet de connaître, en répondant à quelques questions sur ses pratiques quotidiennes, à quelle dose de bruit on est exposé.

UNE BIBLIOTHÈQUE D'IMAGES QUI FAIT PEAU NEUVE

Courant 2025, Bruitparif a fait appel à un photographe indépendant, François Bachelard, afin d'actualiser la bibliothèque d'images qui lui permet d'illustrer ses publications, ses rapports d'études, etc. avec des clichés représentatifs et actuels de ses thématiques de travail. Bruit routier, bruit ferré, bruit aérien, bruit d'activités récréatives, situations multi-sources de bruit... Voici une première liste d'items pour lesquels près de 200 photographies HD prises dans les territoires d'Île-de-France ont été livrées à Bruitparif au mois de novembre 2025.

COMMUNICATION GRAND PUBLIC VIA LES MÉDIAS

Conférences et communiqués de presse

- 16 janvier 2025 : Participation à la conférence de presse Environnement de la Semaine du Son.
- 27 février 2025 : Communiqué de presse Région-FPA-Bruitparif à l'occasion du lancement de la campagne « Dose le son... Protège ton audition ».
- 12 mars 2025 : Communiqué de presse Bruitparif -ARS IdF sur la campagne d'observation réalisée au sein de 20 événements diffusant des sons amplifiés en Île-de-France.
- 3 juillet 2025 : Participation à la conférence de presse de lancement du projet AMELIA au Cresco à Saint-Mandé.
- 6 novembre 2025 : Communiqué de presse Région-FPA-Bruitparif concernant le bilan de la première édition de la campagne « Dose le son... Protège ton audition ».
- 15 décembre 2025 : Communiqué de presse Bruitparif-ORS IdF-Université Paris Cité à l'occasion de la publication des résultats du projet SOMNIBRUIT.

Enregistrement d'émissions :

- 13 janvier 2025 : Tournage d'un sujet sur le bruit pour France Télévisions (journal télévisé)
- Bruitparif a participé le 12 mai 2025 au tournage d'un épisode dédié au bruit « Chut ! Trop de bruit dans nos oreilles ! » de l'émission de France TV « C'est toujours pas sorcier ». Cet épisode a été diffusé la première fois le 12 février 2026 et est disponible en [replay](#) sur le site de France TV.
- 27 septembre 2025 : Participation à [l'émission Parigo spécial boulevard périphérique à 50 km/h : Quel bilan un an après ?](#)
- 20 octobre 2025 : Participation à l'émission Planète santé pour la chaîne TV "Mieux" spécial bruit.
- 20 octobre 2025 : Participation de Bruitparif au tournage à Gonesse d'un reportage sur le bruit aérien pour la chaîne LCP.

SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC

- 17 novembre 2025 : [Interview du Président de Bruitparif sur Télématin](#) au sujet de la publication des résultats du projet SOMNIBRUIT.
- 28 novembre 2025 : Enregistrement d'un [podcast](#) sur le bruit dans le cadre du « Futur Festival », événement organisé par le média prospectif Usbek & Rica, au Théâtre de la Concorde (Paris).
- 31 décembre 2025 : Diffusion d'un [podcast](#) de présentation de l'étude SOMNIBRUIT et de ses principaux résultats sur France Culture.

PARTICIPATIONS À DES RÉUNIONS PUBLIQUES

Bruitparif est intervenu dans plusieurs réunions ou conférences publiques en 2025 :

- Le 7 mars 2025 : Intervention dans la réunion publique sur le bruit aérien organisée par l'association OYE349 à Sucy-en-Brie
- Le 7 avril 2025 : Intervention dans le cadre d'une rencontre-débat sur la pollution sonore à Ivry-sur-Seine : « Quel est l'impact du bruit dans notre quotidien ? Comment on perçoit et on mesure la qualité de notre environnement sonore ? Qu'est-ce que la pollution sonore ? »
- Le 14 mai 2025, Bruitparif a participé à la réunion publique relative au protocole de suivi air/bruit du carrefour Pleyel à Saint-Denis.
- Le 24 mai 2025, Bruitparif a participé au forum « Lutte contre le bruit » organisé par la mairie du 5^{ème} arrondissement.
- Bruitparif participe au Comité de pilotage de l'Observatoire écocitoyen de connaissance des pollutions à Ivry-sur-Seine (94) et a pris part à une réunion de ce comité qui s'est tenue le 4 novembre 2025.
- À l'occasion de l'Usbek & Rica Futur Festival qui s'est tenu au théâtre de la Concorde à Paris les 28 et 29 novembre 2025, Bruitparif a tenu une conférence grand public d'une heure consacrée aux répercussions du bruit sur le corps et l'esprit, aux inégalités face aux nuisances sonores, et aux leviers d'action pour répondre à ce défi de santé publique.

RENFORCER L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT SONORE CHEZ LES JEUNES

CAMPAGNE DOSE LE SON... PROTÈGE TON AUDITION !

Une grande campagne de sensibilisation aux risques auditifs destinée aux lycéens a été lancée le 3 mars 2025 à l'occasion de la Journée mondiale pour l'audition. Inscrite dans le Plan antibruit de la Région Île-de-France, cette action est coordonnée par Bruitparif avec le soutien de la Fondation pour l'audition (FPA). Des dizaines d'interventions répondant à différents formats (interventions en classe, conférences, tenues de stands et d'ateliers) ont été réalisées, principalement entre mars et juin 2025 mais aussi sur la période septembre à novembre 2025. Ces interventions ont été assurées par Bruitparif, la FPA ainsi que France Acouphènes, ARDDS-IdF et Infosens, au sein de 41 lycées ayant souhaité bénéficier de ce programme de sensibilisation. Bruitparif s'est particulièrement investi dans la réalisation de ces interventions en intervenant dans 19 lycées sur 41 (soit 46%) et en accueillant également 6 lycéens entre le 16 et le 27 juin dans le cadre de leur stage de seconde : ce fut l'occasion de leur faire découvrir les métiers de Bruitparif et de les sensibiliser à la problématique des risques auditifs liés à l'écoute des sons amplifiés afin qu'ils puissent à leur tour devenir des relais de sensibilisation auprès des autres élèves de leurs lycées. Ils ont travaillé à l'élaboration d'un quizz en ligne d'une trentaine de questions, un outil ludique qui constituera un support supplémentaire pour l'édition 2026 de la campagne de sensibilisation.

Au total, ce sont environ 4000 lycéens qui auront pu bénéficier d'une action de sensibilisation ciblée dans le cadre de cette campagne en 2025. Les lycées ayant accueilli le dispositif de sensibilisation se sont déclarés tout à fait satisfaits pour 95% d'entre eux.

La campagne "Dose le Son... Protège ton audition" issue du partenariat entre la Région Île-de-France, Bruitparif et la Fondation pour l'Audition était également présente du 27 au 29 juin 2025 sur le festival Solidays ! Elle a été portée par la FPA et des bénévoles de la Région via l'espace RelaxSon de la FPA,

une présence sur le stand de la Région et une participation active dans le Village des solidarités avec la CNAM. Environ un millier de visiteurs sur l'espace RelaxSon et une forte demande de protections auditives !

Forts du succès de cette première édition de la campagne « Dose le son... Protège ton audition ! », la Région Île-de-France, Bruitparif et la Fondation Pour l'Audition ont entamé au cours du dernier trimestre 2025 la préparation de la campagne 2026 en espérant pouvoir compter sur de nouveaux partenaires de sensibilisation.

FORMATION DU RÉSEAU GRAINE ÎLE-DE-FRANCE

Bruitparif a été impliqué dans le montage d'une formation du réseau Graine Île-de-France intitulée "Éveiller aux enjeux du bruit et de la pollution intérieure en milieu périscolaire". Cette formation est destinée aux coordinateurs des activités périscolaires et extrascolaires. Elle a pour objectif de donner les clés pour dresser un état des lieux de l'environnement professionnel et d'agir dans le but de l'améliorer aussi bien pour les animateurs et coordinateurs que pour le public accueilli au sein des structures. Une première session de cette formation est programmée les 25 et 26 mars 2026.

AUTRES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Le 20 novembre 2025, Bruitparif est intervenu auprès de classes de CM1 à Ivry-sur-Seine pour tenir des sessions de sensibilisation et d'animation sur le bruit.

RÉPONSES AUX DEMANDES D'INFORMATION

Bruitparif a été destinataire de plus de 400 sollicitations en 2025 via sa boîte mail dédiée demande@bruitparif.fr. Ces demandes proviennent en majorité de particuliers (plaintes relatives à des bruits perçus dans leur environnement immédiat, avec une prédominance des bruits des transports et des bruits de voisinage), elles peuvent également provenir de collectivités, de bureaux d'étude et d'étudiants.

Toutes ces demandes donnent lieu à une réponse par mail, courrier ou téléphone, et sont réorientées, le cas échéant, vers les organismes les plus à même d'y répondre.